

LES DOSSIER

DES RAISONS DE VIVRE ENSEMBLE DANS LA VILLE

- 7** Jean Danet *L'espace public face au «tout pénal»*
- 13** Laurent Mucchielli *Les jeunes dans la ville. L'intolérance vient de la montée de l'anonymat*
- 17** Tanguy Le Goff *Les villes de l'ouest préfèrent la médiation*
- 21** Gérard Darris *L'intervention publique la nuit dans les centres-villes de Rennes et Nantes*
- 27** Virginie Gautron *Vidéosurveillance ou vidéoprotection : nos libertés sous contrôle ?*
- 33** Catherine Guy *Vu dans le métro. Des mondes qui cohabitent*
- 37** Christophe Béchet *Cohésion sociale. Des solutions pour les quartiers*
- 43** Loïc Richard *Égalité des chances pour l'accès à l'emploi*
- 49** Loïc Richard *Vivre ensemble le pluralisme des religions*
- 53** Vincent Guillaudeau *Les «insolidarités» bretonnes*

DES RAISONS DE VIVRE ENSEMBLE DANS LA VILLE





L'espace public face au « tout pénal ».

RÉSUMÉ > *Ce qui est interdit et puni dans l'espace public a évolué, parfois subtilement. De même, l'on est passé de la mise en scène publique de la punition à sa mise à l'écart, et de la prison à toutes sortes de peines privatives de certaines libertés, aboutissant ainsi au « tout-pénal » à mesure que les institutions de contrôle social perdaient de leur légitimité. Pour en sortir, deux recours : la prévention fondée sur des valeurs partagées par le plus grand nombre. et le droit qui nous préserve de la surveillance généralisée.*



TEXTE > **JEAN DANET**

L'espace public a toujours constitué un enjeu d'importance pour la politique criminelle, c'est-à-dire l'ensemble des procédés par lesquels le corps social organise les réponses au phénomène criminel. Si la sécurité des personnes et celle des biens que ces personnes transportent dans l'espace public se situent au cœur de cet enjeu, elles n'en sont pas la seule cible. Des interdits bien plus larges que les violences et les atteintes aux biens viennent limiter les usages de l'espace public. Ils concernent la salubrité, toutes les formes de circulation, individuelle et collective, les manières de s'y montrer, les usages du corps qui y sont tolérés, les expressions de toute nature qui peuvent y être imaginées, leurs formes et leurs contenus.

L'espace public visité par le droit pénal

Les formes et manifestations du pouvoir dans l'espace public ont varié et avec elles les politiques criminelles qui y sont attachées.

D'abord, les politiques criminelles ont fait évoluer la notion d'espace public. Ainsi, cet espace se rétracte lorsque des populations favorisées choisissent de s'isoler au nom

JEAN DANET, avocat honoraire, est maître de conférences à l'Université de Nantes. Il est l'auteur de *La justice pénale entre rituel et management* (Presses universitaires de Rennes, 2010).





Chacun revendique la protection du droit quand ce n'est pas la pénalisation du comportement de l'autre.

Qui aurait-dit il y a trente ans que les fumeurs seraient chassés des lieux publics fermés ?

Il n'est pas si loin le temps où, en place publique, la force du prince s'exhibait par l'administration des supplices.

de la sécurité. Le quartier résidentiel sécurisé diminue l'espace public. Mais il s'étend lorsque les parties communes des cités et immeubles populaires sont ouverts à l'action des forces de police ou quand les vidéos privées qui y sont filmées deviennent un matériau de police. L'espace public est l'objet de revendications voire d'affrontements lorsque les bords d'une rivière sont revendiqués comme espace public de loisir et de circulation tandis que les riverains s'y opposent. Et chacun revendique la protection du droit quand ce n'est pas la pénalisation du comportement de l'autre. Si l'espace public n'est pas à proprement parler une notion juridique, le lieu public est lui une notion directement prise en compte par le droit pénal et les politiques criminelles.

Vagabonds, mendiants, prostituées et bandes de brigands ont depuis très longtemps, dès avant l'époque moderne, attiré sur eux l'attention de la police et suscité la réaction pénale. Ils continuent de le faire mais sous des formes et sur des fondements très différents pour certaines de ces cibles comme les mendiants et les prostituées. Mais qui aurait dit il y a trente ans qu'au nom du risque créé pour autrui, les fumeurs seraient chassés des lieux publics fermés et que l'espace public se décomposerait désormais pour eux entre « le dedans », extensif d'ailleurs car élargi aux quais de gare par exemple, et « le dehors » ?

Depuis la révolution industrielle, la manifestation de rue est encadrée par le droit, y compris pénal, à partir d'une représentation de la révolte, de ses fondements, de ses objectifs qui n'a pas beaucoup évolué. Mais de plus en plus, le législateur est enclin à enclaver ces manifestations dans un carcan pénal qui permet de poursuivre non plus seulement les débordements, les atteintes aux biens et aux personnes qu'elles peuvent générer mais aussi les comportements menaçants qui annoncent, laissent présager, craindre de tels passages à l'acte. C'est ici comme ailleurs au nom du risque que des comportements sont pénalisés toujours plus en amont du dommage.

À mesure que la diversité des valeurs s'est installée, que les mouvements migratoires se banalisent, l'accélération des mouvements de politique criminelle s'est marquée. Il y a un siècle seulement, le travestissement était pénalisé, en France, en dehors des périodes de carnaval ; en certains pays, il l'est encore et puni de mort. Chez nous, c'est le port, dans l'espace public, de certains vête-

ments qui masquent entièrement le corps, pratique revendiquée au nom de la pudeur, qui vient à être pénalisée.

Bref, le droit pénal, les textes des incriminations, ce qui est interdit et puni dans l'espace public présentent des mouvements subtils qui les font osciller selon les cas entre ruptures et continuités.

L'espace public visité par les pratiques pénales

Les pratiques témoignent également de mouvements tout aussi complexes. Deux siècles et demi à peine nous séparent du temps où, en place publique, la force du prince s'exhibait par l'administration des supplices et des châtiments corporels. La dernière exécution capitale en place publique eut lieu à Lille en 1938 et des témoins peuvent encore la raconter. Cette utilisation de l'espace public est devenue aberrante, même si, en 1945, avec les femmes accusées de « collaboration sentimentale », la sortie de guerre verra une ultime flambée de la tentation de mettre en scène publiquement la punition.

Entre le temps des supplices qui renvoie à une société de souveraineté où tout crime est une offense au prince, et les débuts du 20^e siècle, où la pénalité devient disciplinaire, la peine, et pour l'essentiel la peine de prison, doit être exécutée sous le regard des surveillants et non plus sous celui du public. La chaîne des forçats déportés et son déplacement jusqu'aux bateaux de la transportation doit être cachée. Peut-on dire pour autant que la société disciplinaire avec sa prison, soustraite au regard du public, a totalement recouvert les pratiques antérieures ? Il est bien difficile de le dire quand aux États-Unis on exhibe sur le bord de la route en tenue de bagnard, chaîne au pied, ceux qui ont été condamnés à des travaux d'intérêt public. Mais il est vrai que chez nous, de tels retours vers le carcan, l'exposition, ne sont pas d'actualité : si des peines comme le travail d'intérêt général peuvent à la marge s'exécuter dans l'espace public, c'est en toute discrétion. À moins de considérer que l'exposition à cette forme d'espace public que sont les médias ne soit la forme hypermoderne et socialisée, à défaut d'être judiciaire, d'une sanction publique.

L'accès à l'espace public en revanche devient parfois objet de la pénalisation et objet de la peine. L'interdiction d'accès aux stades est une sanction et la violation de cette interdiction, une infraction. La technologie du bracelet

électronique mobile décuple le phénomène quand elle interdit au condamné tel ou tel espace public ou sa fréquentation en tel temps, à telles heures et la violation de ces interdictions sera aussi sanctionnée. Il en est de même avec l'espace public virtuel, avec Internet. Les « piratages » (une métaphore qui rappelle l'espace public insécurisé que fut et qu'est de nouveau la mer) sont sanctionnés d'une privation d'accès à cet espace.

La prison privat de libertés, de toutes les libertés, celle d'aller et venir dans l'espace public comme celui de s'enfermer chez soi. Les nouvelles peines découpent des privations de liberté plus précises. Ici, les stages de citoyenneté, de sensibilisation à la sécurité routière, aux dangers des stupéfiants obligent à rentrer en soi pour prendre, durant le stage, conscience des risques que des comportements menaçants peuvent engendrer pour soi ou pour autrui. Il ne s'agit plus de rééduquer en pesant sur les corps par la discipline de tous les instants mais de les « responsabiliser » par une prise de conscience très précise. De même la privation de liberté peut ne plus être totale mais ciblée sur le mauvais usage fait de l'espace public. Une responsabilisation de cet usage qui relève d'une logique comportementaliste se suffit lorsque le délinquant ne présente pas une dangerosité réelle mais qu'il adopte seulement des comportements inadaptés, excessifs notamment dans l'espace public.

La matrice est ici l'espace public de la route avec ses infractions au code qui longtemps ne furent pensées que comme des actes isolés d'indiscipline sociale avant de l'être comme des prises de risques, pour beaucoup insupportables et appelant une réponse en terme de privation d'accès (sous certaines formes en tout cas) à l'espace public. La suspension et l'annulation du permis ont ainsi rejoint, au faite des peines prononcées, la prison et l'amende.

Comment est advenu le « tout pénal » ?

Cette logique du risque, du risque créé pour autrui, qui préside aux avancées contemporaines de la pénalisation, qui en est le moteur, a évidemment pour théâtre essentiel l'espace public où chacun est placé, sans que ce soit un choix, en présence d'autrui. Or il est un phénomène social qui incite puissamment à vouloir prévenir le dommage en pénalisant toujours plus en amont de ce dommage : ce sont les formes qu'a prises peu à peu l'anony-

misation des relations dans les espaces publics. Les formes de contrôle social interne héritées de la société rurale comme celles nées à la fin du 19^e siècle se sont épuisées en même temps.

Depuis la révolution industrielle jusqu'à la seconde guerre mondiale, les formes du contrôle social s'étaient affinées et reconstruites par rapport à ce qu'elles étaient dans la société essentiellement rurale de la première moitié du 19^e. D'une société rurale où le contrôle social vicinal (le regard des voisins), le contrôle social de la famille patriarcale, celui des corporations, celui de l'Église pesaient de tout leur poids, on était passé dans un autre monde, via une période d'intense désordre social au début de la révolution industrielle. L'évolution du nombre des personnes incarcérées constitue un indicateur certes rustique mais intéressant pour comprendre le passage à vide d'une période à l'autre. La peur des « classes dangereuses » ne tenait pas seulement à des motifs économiques et politiques mais bien plus encore au fait qu'elles ne s'inscrivaient plus dans des formes acceptées de contrôle social, dans une définition partagée des « bonnes mœurs » qui dépassait de beaucoup la seule question de la sexualité, même si elle l'incluait.

À défaut d'institutions capables de contrôle social dans cette société nouvelle, la société urbaine et industrielle, à défaut aussi d'institutions acceptées et en situation de réguler les conflits interindividuels, la population carcérale aura crû de 1830 à 1855 atteignant le chiffre de 48 000 détenus en métropole, ce qui au regard de la population d'aujourd'hui représente 85 000 détenus quand nous en sommes à un peu plus de 60 000. Elle restera élevée jusqu'en 1885, puis diminuera jusqu'au plus bas étiage, celui de 1914 : 15 000 détenus en métropole pour 40 millions d'habitants soit 37,5 détenus pour 100 000 habitants (nous sommes à près de 100). Elle décroîtra après chaque sortie des deux guerres (1950, 20 000 détenus) et ne cessera de remonter de 1975 à nos jours.

Comment expliquer cela ? Disons que de 1870 à 1945, diverses institutions se seront peu à peu trouvées en situation de réguler, pour le pire et le meilleur, de très nombreuses formes de conflits interindividuels qui pouvaient prendre la forme d'atteintes aux personnes et aux biens. Qu'elles aient été construites par le pouvoir (l'école, l'armée de conscription), qu'elles aient été inspirées par l'éthos de la bourgeoisie (la famille restreinte, les valeurs

Après la prison qui prive de liberté, les nouvelles peines proposent maintenant des privations plus précises.

Un phénomène social incite puissamment à prévenir le dommage toujours plus en amont : c'est l'anonymat des relations dans les espaces publics.





L'augmentation des détenus est d'abord le résultat de l'effondrement d'institutions qui exerçaient un contrôle social légitime pour le plus grand nombre.

Dans le domaine des délits, la première source de la procédure n'est plus la plainte mais l'infraction relevée par la police.

de l'hygiénisme) ou par celui de la classe ouvrière contre le désordre et l'impuissance du lumpenprolétariat (les syndicats, les mutuelles, les associations), ou encore par la confrontation des classes (le droit du travail), qu'elles aient tenu enfin aux restes de la société rurale, tous ces dispositifs juridiques et institutionnels auront abouti sinon à une relative pacification du moins à recourir avec plus de discernement à l'arme pénale et à la peine de cette société disciplinaire : la prison.

L'ensemble des ces institutions aura recréé, bien au-delà de leurs seuls territoires, des formes de contrôle social qui se seront exercées y compris sur l'espace public. Non pas de manière absolue et c'est ainsi que les grands crimes du 19^e et du début du 20^e auront eu aussi leur contingent de crimes de la rue, mais au moins de manière relative et sans doute plus nettement sur les délits de moindre gravité. Une forme de « civilisation » des rapports urbains (l'évolution de l'usage du mot urbanité au 19^e est à cet égard intéressante) au sens où Norbert Elias emploie le terme et où le juriste pourrait l'opposer à la « pénalisation ». Le maillage de ces formes de contrôle social devenu légitime, accepté, s'est étendu pour une part à l'espace public. Des usages de la rue, de la ville, du stade, des transports en commun, des traditions sur les limites du désordre de la fête ont été partagées par une bonne part de la population permettant ainsi que les menues violations de la loi soient pensées sur le mode d'un acte d'indiscipline sociale, d'incorrection voire d'incivilité ou d'atteinte à l'une des valeurs partagées d'un groupe social, et non pas sous l'angle de vue pénal, celui d'un risque, d'une menace, générant chez le quidam une peur et notamment celle d'intervenir.

Le « tout pénal » que dessine l'augmentation de la population carcérale, même s'il n'est pas et de loin réductible de nos jours à l'usage de la prison, est d'abord le résultat de l'effondrement ou de la disparition, pour toutes sortes de causes distinctes, de ces institutions ou du moins de leur capacité à exercer un contrôle social accepté, légitime aux yeux du plus grand nombre.

Comment sortir du « tout pénal » ?

Du coup, l'espace public est un espace quasi vide de toute régulation citoyenne des conflits interindividuels. Ce n'est pas un hasard si dans le domaine des délits, la première source de la procédure n'est même plus la plainte

mais l'infraction relevée par la police. Le développement des infractions formelles, en amont de tout dommage, au nom de la prévention de tous les risques, ajouté à la rétractation des régulations privées des conflits ne peut que générer ce « tout police » qui précède le « tout pénal ». Les infractions relevées par la police sur l'espace public font masse. L'usage de nouvelles technologies (radars, caméras de vidéosurveillance, et demain bien d'autres) peuvent sans doute accroître le phénomène. Ils peuvent aussi accroître la passivité des citoyens dans l'espace public. Il y a un lien entre le « je n'ai rien contre les caméras, je n'ai rien à me reprocher » et le « ce qui se passe sous mes yeux dans la rue ou le métro ne me concerne pas, je n'ai pas intervenir, d'ailleurs je ne sais pas et c'est le travail de la police ». C'est une même relation à l'espace public, à la relation sociale.

Si l'espace public est l'espace même sur lequel la police relève d'elle-même les infractions, la pression managériale y est aussi pour quelque chose. Le fort accroissement ces dernières années des infractions d'usage de stupéfiants relevées par la police est, on le sait, en lien avec une injonction hiérarchique qui réclame des résultats statistiques. Or comment mieux faire monter le taux d'élucidation qu'en allant interpellé sur l'espace public des fumeurs de cannabis ? Il n'y a même pas ici la « déperdition » du contrôle d'alcoolémie au volant si on sait où aller chercher la population visée. C'est encore là un effet indirect de la logique du « tout à la police ». Il n'est pas étonnant que l'institution, destinataire de toutes les plaintes et signalements possibles parce que la société ne filtre plus comme autrefois (bien ou mal, encore une fois), souffre d'un sentiment interne d'inefficacité et d'un jugement externe d'inefficacité.

La surveillance qui investit l'espace public, à la jonction de ces mouvements de politique criminelle et des mutations accélérées de la société toute entière, impose sans doute un double effort si nous voulons éviter que l'espace public ne devienne un espace où ni la sûreté ni la sécurité ne seront assurées.

D'une part les discours, méthodes et formes de la prévention générale qui avaient été pensés dans la première moitié du 20^e siècle ont besoin d'être intégralement rebâties, notamment en direction de la prévention des infractions commises dans l'espace public. Il faudra bien que des discours et actions de prévention nouveaux soient

La peine de prison doit être exécutée sous le regard des surveillants et non plus sous celui du public.



fondés sur des valeurs partagées par le plus grand nombre. Ce qui exige autre chose que des politiques criminelles bricolées sur le coin de table d'un média.

D'autre part les excès et dérives de la société de surveillance ne pourront être stoppés que par le droit. Tout comme le droit du travail vient contenir les excès de la société disciplinaire dans la sphère du travail, tout comme le droit pénitentiaire vient – enfin ! – contenir les dérives

maintenant séculaires de la prison, il faudra bien que des résistances éclairent les pistes d'un droit qui nous préservera des développements utopiques, et délétères pour la société, d'une surveillance infinie. L'existence d'un espace public qui soit aussi espace de liberté, d'expression et de construction du lien social est à ce prix.





Les jeunes dans la ville L'intolérance vient de la montée de l'anonymat

RÉSUMÉ > *La présence turbulente, parfois agressive, des jeunes dans l'espace public urbain n'est pas nouvelle. Selon le sociologue Laurent Mucchielli, trois phénomènes récents déclenchent maintenant peur et réflexes punitifs : l'anonymat des relations sociales, le chômage de masse et son ambiance «no future» et l'évolution du cocon familial où le summum du loisir est la consommation d'images en solitaire.*

TEXTE > **LAURENT MUCCHIELLI**

PROPOS RECUEILLIS PAR > **PATRICIA LONCLE**



PLACE PUBLIQUE > On constate depuis quelques années une recrudescence des débats sur la présence des jeunes dans l'espace public urbain, en particulier dans les centres villes (déambulations de bandes, bruits, pratiques festives, apéro géants). Est-ce que, selon vous, ces débats sont récents ? Sur quelle base prennent-ils appui ?

LAURENT MUCCHIELLI > Les turbulences de la jeunesse, les discussions qu'elles suscitent, les désapprobations qu'elles provoquent de la part d'une partie des adultes et des personnes âgées sont tout sauf récentes. Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour s'en apercevoir.

Ce qui est inédit depuis quelques décennies ce ne sont fondamentalement pas les comportements des jeunes. Le sociologue est là pour essayer d'aller plus loin que ce qui est immédiatement visible. Bien sûr, la société de consommation et de communication créée en permanence des formes nouvelles de rassemblement et de fêtes juvéniles. Facebook et les apéros géants en sont le dernier exemple. Mais l'essentiel est ailleurs, il réside dans des évolutions autrement plus profondes.

LAURENT MUCCHIELLI est directeur de recherche au CNRS, membre du Lames (Laboratoire méditerranéen de sociologie, UMR 6127) à Aix-en-Provence. Il est l'auteur de nombreuses publications parmi lesquelles *La violence des jeunes en question* (éditions Champ Social, 2009, avec Véronique Le Goaziou), *Les bandes de jeunes des blousons noirs à nos jours* La Découverte, 2007, codirection avec Marwan Mohammed. Il anime un site Internet très consulté : www.laurent-mucchielli.org.

PATRICIA LONCLE est sociologue. Enseignante-chercheur spécialiste de la jeunesse, elle enseigne à l'École des hautes études de la santé publique.





Tout change si l'on sait que les trois jeunes qui font du bruit dans la rue ce soir s'appellent Lucas, Rachid et Kevin.

Je crois que trois phénomènes assez récents à l'échelle historique fragilisent considérablement notre société. Le premier est l'anonymat croissant de la vie sociale, qui multiplie les peurs et les réflexes punitifs. Tout change si l'on sait que les trois jeunes qui font du bruit en bas dans la rue ce soir, ce sont Lucas, Rachid et Kevin, les fils de messieurs et mesdames X, Y et Z, qu'on peut sortir, les appeler par leurs prénoms et leur demander de faire moins de bruit, ou bien si on ne sait pas précisément qui c'est, que les relations sont impersonnelles et qu'elles peuvent tourner facilement au mépris voire à l'agressivité. Même chose pour des rassemblements plus larges et pour des relations avec des représentants institutionnels. Tout change selon que l'on est dans l'anonymat ou l'interconnaissance. Or notre société est de plus en plus anonyme. C'est à mon sens un problème majeur des relations sociales.

Le deuxième phénomène, c'est le poids psychologique collectif d'une situation durable de chômage de masse et d'une perception bouchée de l'avenir. Cette ambiance « no future », qui touche évidemment tout particulièrement les milieux populaires et les petites classes moyennes, plombe encore plus ce moment de la vie déjà compliqué et difficile qu'est l'adolescence. Cela accentue certaines prises de risque et certaines fuites notamment dans l'ivresse.

Enfin, troisième phénomène majeur, l'évolution de la famille est marquée par un repli sur le « cocon » plus ou moins bien vécu, de l'espace privatif, où l'on consomme énormément d'images (télévision, jeux vidéos, ordinateur). Ceci contraste fortement avec une époque pas si lointaine où l'essentiel se passait dehors, où la plupart des jeunes rêvaient d'échapper à ce qui était souvent perçu comme un enfermement familial, et où ils rencontraient de fait d'autres adultes pour leur proposer de découvrir d'autres choses. Je pense en particulier à tous les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui ont joué un rôle majeur dans l'encadrement éducatif et émancipateur des jeunes depuis la fin du 19^e siècle, et pas uniquement des jeunes des milieux populaires. Or ces mouvements sont en crise, leur influence s'est considérablement réduite et la politique du gouvernement actuel est en train de les lamener financièrement. Au fond, quand un jeune d'aujourd'hui veut sortir sans ses parents le vendredi ou le samedi soir, qu'est-ce qui s'offre

à lui en dehors du loisir purement commercial comme aller au cinéma puis manger un hamburger au Mac Do ? Où sont passées les maisons de jeunes ? Quels lieux non commerciaux leur sont ouverts le soir ? Et quand ils veulent partir en vacances l'hiver et l'été sans leurs parents, si le centre social municipal a des moyens limités et que la politique de la ville n'a plus de crédits (parce qu'on a tout mis dans le bâti), comment font-ils ? C'est souvent un vide dramatique que l'on constate dans les villes et les villages.

PLACE PUBLIQUE > La population, les décideurs prennent souvent appui sur les risques encourus par la population et par les jeunes eux-mêmes pour expliquer les mesures prises pour canaliser les jeunes. Qu'en pensez-vous ?

LAURENT MUCCHIELLI > Il est hélas révélateur que la jeunesse soit souvent perçue davantage comme un ensemble de risques que comme un ensemble de potentiels. Le vieillissement général de la population y contribue, de même que l'utilisation politicienne de la peur et de la prétendue « insécurité », que certains prétendent combattre en faisant miroiter en retour une société à « zéro risque » ce qui est un fantasme ridicule et un mensonge éhonté. Enfin, il y a généralement chez les décideurs une méconnaissance frappante de ce qu'est l'adolescence et de ses difficultés qui ne peuvent pas être gommées et qui nécessitent du temps pour passer.

Alors bien sûr, tout ceci ne signifie pas qu'il n'existe pas des risques inhérents à l'adolescence et aux rassemblements de jeunes. C'est un fait, qui doit être anticipé et organisé par les pouvoirs publics. Et cela n'a rien de nouveau. Dans la région où je vis, l'on n'a pas eu besoin des « apéros géants » pour se demander comment canaliser les jeunes qui viennent en grand nombre dans les fêtes votives et les férias, qui y consomment énormément d'alcool et qui peuvent poser des problèmes de violences (bagarres), de dégradations, d'accidents de la route, de noyades dans les rivières, de comas éthyliques, etc. Ceci suppose une organisation policière, sanitaire et sociale. Mais, encore une fois, à mon sens le problème n'est pas dans le détail technique des choses. Il est bien plutôt dans l'état d'esprit général, dans la façon globale de poser les questions.

La jeunesse est souvent perçue, hélas, davantage comme un ensemble de risques que comme un ensemble de potentiels.

PLACE PUBLIQUE > Comment selon vous serait-il possible d'améliorer la coexistence de ces populations dans les espaces publics urbains ?

LAURENT MUCCHIELLI > Je reviens à l'une de mes propositions de tout à l'heure qui est de réfléchir aux problèmes de l'anonymat croissant des relations sociales et de la réduction des solidarités de proximité. Si chacun reste enfermé chez soi devant sa télévision et que la rue reste un espace désert et anonyme où l'on ne fait que passer le plus vite possible sans s'arrêter car on n'y reconnaît personne, alors on ne sortira pas du problème.

Comment resocialiser nos villes ou plutôt nos quartiers ? Quel genre d'espaces d'appropriation collective pourrait-on imaginer ? Quel genre de liens de voisinage, de liens intra et intergénérationnel pourrait-on favoriser ? Les fêtes de quartier ou fêtes d'immeuble, qui existent depuis quelques années, sont généralement des succès. Mais cela reste perçu comme exceptionnel et les pouvoirs publics ne s'y intéressent pas, ils trouvent simplement que c'est « sympa ». Or c'est beaucoup plus que ça. Mais encore une fois, on ne pose pas le problème dans le bon sens. On prend comme un fait acquis ce qu'on appelle « l'individualisme des gens » et on ne réfléchit plus qu'en termes de sécurisation des lieux où circule cette foule anonyme.

On en arrive alors à cette aberration qu'est la mode actuelle de la vidéosurveillance. Je dis bien aberration, pour trois raisons. D'abord parce que les recherches scientifiques indépendantes montrent que ce n'est pas une technique déterminante dans la prévention ni la répression de la délinquance. L'effet n'est pas nul, mais il est statistiquement extrêmement faible. Pour être plus fort, il supposerait un renforcement des effectifs de police sur le terrain afin d'arriver plus vite sur les lieux du problème, or c'est l'inverse qui se passe (la vidéosurveillance est même présentée aux élus comme un substitut à la réduction des effectifs de police et de gendarmerie, ce qui est comble !). Ensuite parce que cela est ruineux pour les collectivités territoriales si l'on veut que ce soit un minimum efficace (car le coût principal n'est pas celui du matériel dont on parle toujours, c'est celui de l'embauche des agents qui regarderont les écrans, ce dont les sociétés qui vendent la vidéosurveillance ne parlent évidemment pas). Enfin parce que cet argent gaspillé dans ce mirage technologique est enlevé ailleurs dans les budgets de pré-

vention et de sécurité, que cela empêche donc de mener d'autres actions.

Un exemple parmi beaucoup d'autres : un service de prévention de la région bordelaise m'a récemment contacté pour l'aider à réagir devant cette situation. Le service met en place des actions de réparation pénale pour les mineurs depuis plusieurs années, et c'est une belle réussite. Son budget 2011 est menacé parce que la vidéosurveillance a tout raflé. Cette mode politique est ainsi une véritable catastrophe pour la prévention en même temps qu'une singulière gabegie pour les finances publiques. Et pourtant, les caméras se multiplient à « vitesse grand V » et bien au-delà des clivages idéologiques ou supposés tels. Certes, cela se comprend bien politiquement : d'une part la vidéosurveillance rassure une partie des électeurs inquiets (les personnes âgées, les commerçants du centre-ville) et laisse indifférents la plupart des autres ; d'autre part cela permet un affichage local important et immédiat car cela se voit tout de suite. Mais au-delà de cet usage politicien, le succès de la vidéosurveillance me semble particulièrement révélateur de notre incapacité collective à réfléchir à ce problème à mes yeux majeur du délitement des liens sociaux de proximité.

Une vidéosurveillance un minimum efficace est ruineuse pour les collectivités territoriales.



Les villes de l'Ouest préfèrent la médiation



RÉSUMÉ > *Pressés d'agir par leurs administrés qui revendiquent leur « droit à la sécurité » mais aussi par l'État, les maires des grandes villes sont amenés à se doter de moyens propres, polices municipales ou caméras de vidéosurveillance. Sur ce point, les maires des grandes villes de l'Ouest se distinguent par une méfiance à l'égard des polices municipales et, pour certains, par une résistance aux pressions de l'État en faveur de la vidéosurveillance. Ils privilégient la médiation sociale à travers notamment le dispositif des correspondants de nuit qui constitue la marque de fabrique des villes de l'Ouest.*

TEXTE > **TANGUY LE GOFF**

L'insécurité est devenue une des préoccupations centrales des maires des grandes et moyennes villes françaises. Les trois grandes villes de l'Ouest – Nantes, Rennes et Brest – ne font pas exception même si sur ce terrain, les maires ont plutôt tendance à jouer la « discrétion ». Contrairement à certains qui endossent volontiers le rôle de patron de la sécurité dans leur ville, le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, rappelle que l'État est le principal responsable de la sécurité et qu'il n'est qu'un simple « partenaire ». Néanmoins, pressés d'agir par leurs administrés qui revendiquent leur « droit à la sécurité » mais aussi par l'État, les maires des grandes villes de l'Ouest sont amenés, comme leurs homologues, à se doter de ressources propres (humaines, matérielles, réglementaires voire symboliques). Parmi tous les outils mobilisés, ceux qui sont aujourd'hui les plus significatifs et les plus visibles de l'intervention des villes françaises sont la mise en place d'une police municipale armée ou non et l'équipement des espaces publics en vidéosurveillance. Bien souvent, ces outils constituent les « vitrines » des politiques municipales de sécurité. Sur ce point, les maires des grandes villes de l'Ouest se singularisent par une méfiance à l'égard des polices municipales et, pour certains, par une résistance aux pressions de l'État les incitant fortement à s'équiper en vidéosurveillance. Ils préfèrent privilégier la carte de la médiation sociale à travers notamment le dispositif des correspondants de nuit dont on serait tenté de dire qu'il constitue la marque de fabrique des villes de l'Ouest.

TANGUY LE GOFF est sociologue à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France et chercheur associé au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CNRS, ministère de la Justice, Université de Versailles-Saint-Quentin)





Des villes modérément équipées en policiers municipaux

Le retour des polices municipales qui, ne l'oublions pas, étaient les principales polices des villes sous la Troisième République avant la nationalisation de la police du quotidien en 1941, est l'une des principales caractéristiques du nouveau paysage local de la sécurité. En l'espace d'une vingtaine d'années, le nombre de polices municipales a doublé et le nombre de policiers a plus que triplé. On comptait, en 2008, 3 452 polices municipales (soit 9 % des communes françaises dotées d'une police municipale) pour un total de 18 172 agents alors qu'il n'y avait en 1984 que 1 748 polices municipales pour 5 641 agents. Par comparaison, la France compte 144 834 agents de police nationale et 103 806 agents de gendarmerie nationale. Les forces de police municipale, parfois qualifiées de « troisième force de police », représentent donc à peine plus de 6 % des effectifs globaux de policiers. Certes, elles demeurent numériquement peu nombreuses. Mais ce qui est frappant est leur progression très rapide. Entre 1998 et 2004, l'augmentation globale des effectifs de ces agents est de 26,1 %.

Une des conséquences du développement des polices municipales est la part croissante consacrée dans les budgets municipaux à ce type de dépenses. Dans les grandes villes (plus de 100 000 habitants), les dépenses par habitant consacrées aux polices municipales représentent 28 € par habitant contre 21 € en moyenne pour les villes de 10 000 à 25 000 habitants. L'expansion des polices municipales tient, pour une large part, à l'incapacité de l'État à répondre aux sollicitations d'une population en attente de réponse aux désordres quotidiens troublant la tranquillité publique. Cette dernière s'est traduite par une délégation croissante de missions de surveillance, de l'État vers les municipalités, mais aussi vers le secteur privé qui aujourd'hui, avec plus de 150 000 agents, constitue la principale force de sécurité dans les villes.

L'augmentation du nombre de policiers municipaux tient aussi à la clarification depuis une dizaine d'années par le législateur de leur statut, de leurs pouvoirs – en matière de sécurité routière, de relevé d'identité – et de leurs missions : gérer les conflits de voisinage, la violence domestique, assurer la sortie des écoles, procéder à l'enlèvement des véhicules abandonnés, verbaliser pour dépôts sauvages, résoudre les problèmes de rassemblement

de jeunes, procéder à des contrôles d'alcoolémie ou de vitesse, assurer une surveillance dissuasive par des patrouilles pédestres, encadrer des manifestations sportives ou culturelles, porter assistance à la population ... la liste n'est pas exhaustive ! Toutes ces missions ne sont toutefois pas réalisées et investies de la même manière par les polices municipales. La nature de leur activité varie considérablement selon les priorités voire la doctrine d'emploi qui leur sont fixées ou qu'elles se fixent en l'absence d'orientation politique.

De manière un peu schématique, on peut considérer avec Virginie Malochet¹ qu'il existe deux modèles de police municipale. Un modèle de police « soft », valorisant les missions de prévention par de l'ilotage, le dialogue et la médiation dans une perspective de régulation sociale et de tranquillité publique. Un modèle de police « hard », valorisant les opérations de contrôle, de verbalisation, « les flags » et les interpellations, dans une perspective plus ouvertement répressive de lutte contre la délinquance.

Acte politique fortement marqué à la fin des années 1970, période où l'on assiste à la renaissance des polices municipales, la création d'une police municipale s'est donc incontestablement aujourd'hui banalisée. Curieusement, elles demeurent peu nombreuses dans le grand Ouest et lorsqu'elles existent, peu importantes au regard des autres villes françaises. Nantes compte 80 agents de police municipale, Rennes un peu plus de 50 et Brest se singularise plus encore puisqu'elle est la seule ville française de plus de 100 000 habitants (avec la ville du Mans), à ne pas disposer d'une police municipale.

Son maire, François Cuillandre, déclarait récemment encore son hostilité, « unanimement partagée par le conseil municipal » à tout projet de création d'une police municipale car « la sécurité publique doit être assurée par la police nationale. Une police municipale fonctionnant 24 heures sur 24 et 365 jours par an obligerait à prévoir six ou sept personnes pour un seul poste. Cela serait trop coûteux et nous risquerions de voir l'État se désengager de ses missions régaliennes². » Par comparaison, la ville d'Orléans dispose d'un service de 108

En une vingtaine d'années, le nombre de polices municipales a doublé et celui des policiers a plus que triplé.

Mais les polices municipales restent peu nombreuses dans le Grand Ouest : 80 agents à Nantes, 50 à Rennes, aucun à Brest.

1. Virginie Malochet est sociologue, chercheuse associée au Cesdip-CNRS et au Lapac-Université Bordeaux 2. Elle a écrit *Les Policiers municipaux*, PUF, «Partage du savoir», 2007

2. *La Gazette des communes*, 8 septembre 2008, p. 30

agents de police municipale, celle de Nice de 450 et celle de Strasbourg de 158. Une inflexion dans les discours et les moyens alloués aux polices municipales de Rennes et de Nantes se dessine toutefois. À Rennes, le successeur d'Edmond Hervé à la tête de la municipalité depuis 2008, Daniel Delaveau, a renforcé le nombre d'agents de sa police municipale et affirmé sa volonté d'en faire un outil plus large de dissuasion en redéfinissant sa doctrine d'emploi. De même, si la politique nantaise est de contenir les effectifs des policiers municipaux et de limiter leur champ d'intervention, un renforcement de cette police a clairement été recherché en s'appuyant sur d'anciens agents de la police nationale dont le savoir-faire policier est perçu comme un gage d'efficacité.

La police municipale est ainsi dirigée par l'ancien commandant de police nationale de Nantes qui était auparavant en charge de la mise en œuvre de la police de proximité. Et à la tête du service « prévention-tranquillité publique » se trouve un ancien directeur des Renseignements généraux. Il s'opère de la sorte une forme « d'indigénisation » des services de polices municipales par des policiers nationaux dont l'expérience professionnelle antérieure peut favoriser le transfert de savoir-faire policiers. Le risque est que la police municipale ne tende à vouloir calquer le modèle de la police nationale et non à agir sur le créneau que cette dernière a progressivement abandonné : celui de la prévention par le dialogue et la dissuasion. Sur le plan de la doctrine d'emploi, les deux polices municipales, qui ne sont pas équipées en armes de 4^e catégorie (revolver, pistolet), affichent des priorités d'action semblables – ilotage, dialogue – les situant plutôt dans la ligne d'une conception « soft » de la police municipale.

La marque de fabrique de l'Ouest : les correspondants de nuit

Pour assurer la « tranquillité publique », les villes de l'Ouest mobilisent plutôt un autre type de professionnels : les médiateurs sociaux aux dénominations diverses – correspondants de nuit, médiateurs de quartier, agents d'ambiance, agents de paix sociale... Les missions de ces nouveaux agents de sécurité, affectés aux transports en commun, à un quartier sensible ou encore à des équipements sportifs, sont avant tout de pacifier l'espace public. Ils doivent affirmer par « leur seule présence, que per-

sonne ne peut confisquer la rue, le bus, le parking » et, ensuite, de tenter de désamorcer les conflits d'usage de ces espaces : conflits entre les jeunes des quartiers sensibles et les institutions, conflits entre résidents d'immeubles ou entre communauté ethniques. Ces nouveaux acteurs de la sécurité assurent, en fin de compte, bien souvent des missions de régulation et de surveillance dissuasive des espaces publics que les policiers – nationaux ou municipaux – ne souhaitent plus assurer en raison du caractère peu valorisant de ces tâches.

En ce domaine, Rennes est à l'origine d'une expérimentation qui, depuis une dizaine d'années, s'est institutionnalisée et développée dans nombre d'autres villes françaises, celle des correspondants de nuit. En 1994, à l'initiative de l'adjoint au maire chargé des questions de prévention et sécurité, Jean-Yves Gérard, est créé un service original visant à réguler les conflits de voisinage, à diminuer le sentiment d'insécurité, à veiller au cadre de vie et à porter assistance et protection aux personnes en détresse : les correspondants de nuit³. Gérés par une structure associative, la Régie Optima, ce dispositif d'abord expérimenté dans deux quartiers (Le Blosne et les Champs Manceaux) est étendu à trois autres quartiers (Maurepas, Patton et Villejean). Nantes emboîte le pas en se dotant, au début des années 2000, d'une équipe de vingt correspondants de nuit intervenant dans quatre quartiers d'habitat social.

Ce dispositif connaît un succès certain. Il se voit progressivement repris dans plusieurs villes françaises dont Paris qui dispose aujourd'hui d'un service comptant cent vingt médiateurs. Néanmoins, ces professionnels ont parfois des difficultés à trouver leur place parmi les institutions chargées de réguler les espaces publics. Ils ont du mal à définir la spécificité de leur rôle au regard d'autres professions aux missions voisines comme celles d'animateur social ou d'éducateur de rue. S'y ajoute une absence de reconnaissance par les corps professionnels établis, notamment les policiers nationaux, qui tendent à les considérer comme de simples informateurs de faits illégaux ; absence de reconnaissance aussi sur le plan des rémunérations et des perspectives de carrière. De manière si-

3. Nathalie Réto, Jean-Yves Dartiguenave, « Les correspondants de nuit. Des problèmes nocturnes à la spécificité de l'intervention professionnelle », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 87, 2006

Leurs priorités d'action les situent plutôt dans la ligne d'une conception « soft » de la police municipale.

Rennes a créé les correspondants de nuit. Nantes a emboîté le pas.





Nombre de villes se dotent, et de manière croissante, de dispositifs à dominante technique comme la vidéosurveillance.

gnificative, au cœur des revendications des correspondants de nuit lors d'une grève conduite pas les salariés d'Optima fin 2008, se trouvait la question de la reconnaissance de leur rôle. Si le dispositif perdure à Rennes, à Nantes, les correspondants de nuit sont désormais des « médiateurs de quartier » n'intervenant plus qu'en journée. La ville de Brest s'est inscrite dans le même créneau recrutant, à la place de policiers municipaux, des gardes urbains. Pour assurer le respect des usages dans les espaces publics, dissuader, une équipe de six agents de médiation vient renforcer l'action des « inspecteurs du domaine public ». Chargés d'une mission d'écoute auprès des habitants et de repérage des éventuels problèmes dans le quartier, ces inspecteurs s'apparentent par leurs missions aux policiers municipaux sans en avoir ni le statut, ni l'uniforme ni les pouvoirs afférents. Pas question d'afficher trop ostensiblement les pouvoirs répressifs du maire, ici encore, la discrétion prévaut.

La résistance à la vidéosurveillance

Conjointement au développement de moyens humains, nombre de villes se dotent, et de manière croissante, de dispositifs à dominante technique. L'objectif est de protéger des espaces publics ou des bâtiments faisant partie de leur patrimoine afin de réduire les risques de malveillance susceptibles de générer des coûts de réparation importants. La vidéosurveillance est emblématique de cette approche. Utilisée dès le début des années 1990 par les villes, elle s'est depuis cinq ans très fortement développée. En 2008, le ministère de l'Intérieur estime ainsi que plus de 1 500 communes sont équipées en dispositifs de vidéosurveillance des espaces publics. Elles n'étaient que 850 en 2005 et une dizaine à la fin des années 1990. Paradoxalement, au regard des coûts financiers extrêmement importants (tant en fonctionnement qu'en investissement de cet outil) et de ses coûts sociaux, il n'existe aujourd'hui aucune évaluation qui en démontrerait l'efficacité dissuasive ou répressive. Ce n'est donc pas l'efficacité du dispositif qui explique son essor rapide mais une politique financière extrêmement incitative du gouvernement, un assouplissement des règles juridiques encadrant son installation et sa gestion, le lobby des industriels de sécurité et le fait qu'elle constitue un remarquable instrument de « marketing politique ». Elle permet en effet aux maires de faire montre de leur volontarisme sur ce terrain, d'agir ou de penser

agir sur le sentiment d'insécurité des populations les plus revendicatives et influentes, en particulier les commerçants et les résidents du centre-ville.

Le successeur d'Edmond Hervé à Rennes, Daniel Delaveau, a fait le choix d'équiper deux quartiers de la ville en vidéosurveillance non sans que cette question ait suscité de fortes divisions au sein de la majorité municipale. Dans le cadre de la Charte de la vie nocturne, signée en septembre 2009, des caméras ont été placées sur le lieu névralgique de la vie nocturne rennaise (la place Saint-Anne et la rue Saint-Michel). Le maire affiche sa prudence et présente son projet comme « expérimental », reconnaissant que « l'efficacité d'un tel système n'est pas prouvée ».

À Nantes, en revanche, le maire s'est jusqu'ici très clairement opposé à sa mise en place dans les espaces publics par la voix de son adjoint à la tranquillité publique, un ancien responsable des Renseignements Généraux – dont la posture critique fait autorité en raison de son expérience policière. Brest y est également opposée comme Quimper. Ces grandes et moyennes villes font exception aujourd'hui tant, en raison des aides financières et du discours sur l'efficacité dont cet outil serait porteur, nombre de maires se laissent séduire. Indiscutablement, il existe une singularité dans le traitement des questions de sécurité par les villes de l'Ouest et son affichage : le choix de la discrétion. On est ici loin de l'image du « maire patron » de la sécurité dans sa ville !

Rennes fait une « expérience ». Nantes, Brest, Quimper s'y refusent.

L'intervention publique la nuit dans les centres-villes de Rennes et Nantes

RÉSUMÉ > *La ville reste animée de plus en plus tard la nuit. Le temps de la nuit s'est affirmé comme un enjeu important de gestion urbaine. Les politiques de sécurité et de tranquillité publiques sont interrogées. Face à ces questions nouvelles, Rennes et Nantes ont élaboré des réponses assez différentes durant les années 2000.*

TEXTE > **GÉRARD DARRIS, AGNÈS LEMOINE (Cerur-Reflex, Rennes),
CLAIRE BEUPARLANT, HERVÉ LÉON (Aures-Reflex, Nantes)**



En ville, la nuit absorbe de plus en plus l'activité humaine : le temps de travail s'est modifié (horaires décalés, temps partiels) et le travail de nuit a recommencé à croître après une période de stabilité durant les années 1990 ; les professionnels de la culture, des loisirs et du commerce sont mobilisés sur des horaires plus tardifs pour répondre à une demande accrue. Le cœur de la nuit, période où un ralentissement des activités urbaines est constaté, se resserre désormais entre 1 h et 5 h du matin.

L'activité nocturne des agglomérations et villes françaises investit de nouveaux espaces : les centres-villes qui concentrent l'animation culturelle et commerciale, les centres périphériques où se sont développés les multiplexes, les lieux d'échanges et de communication aux franges des villes (stations services des autoroutes, gares, aéroports...).

Le « public » de la nuit a évolué : on n'y croise plus seulement les « fêtards noctambules », ou les représentants de la « ville de l'ombre » (délinquants, dealers, prostituées...), mais aussi des consommateurs de l'offre cul-





L'offre d'événements culturels et festifs utilisant la magie de la nuit s'est considérablement développée depuis 20 ans.

Le temps de la nuit est devenu le théâtre de conflits d'usage (repos, travail, loisirs) qui interpellent les pouvoirs publics.

turelle, récréative ou commerciale. La ville la nuit constitue en effet un espace-temps où les contraintes horaires s'affaiblissent et où les relations sociales trouvent un autre cadre. L'investissement du temps de la nuit par les jeunes est naturellement le plus marquant et le plus immédiatement visible dans les centres-villes.

Un nouvel objet des politiques publiques

Les Villes n'ont commencé à mesurer les enjeux de la gestion nocturne qu'assez récemment. Celle-ci apparaît tout d'abord comme un enjeu de marketing urbain, traduit par la mise en lumière non plus de quelques monuments remarquables, mais de la ville tout entière (développement des « plans lumière » depuis une dizaine d'années). Certaines villes européennes, telles Lyon ou Turin, ont fait de ces scénographies lumineuses un puissant vecteur de promotion et de rayonnement de leur territoire.

Selon une logique convergente, l'offre d'événements culturels et festifs utilisant la magie de la nuit s'est considérablement développée depuis vingt ans. Rennes (festival des « Tombées de la nuit »), et plus encore Nantes (festival des « Allumées », de 1990 à 1995, puis création des « Nuits blanches », dont le concept s'est ensuite exporté) illustrent bien ce mouvement.

Mais au-delà de ces effets d'image, la gestion de la nuit s'impose de plus en plus nettement aujourd'hui comme un enjeu de politique urbaine touchant à des domaines très divers : offre de transport sur des horaires décalés, ouverture de nouveaux services urbains ou élargissement des plages d'ouverture des services existants, réponses adaptées en termes de sécurité et de tranquillité publique, en termes de services d'urgence ou de prévention, d'hébergement d'urgence (Samu social), contrôle des usages de l'espace public, réglementation des établissements privés fonctionnant la nuit...

D'un côté, le temps de la nuit est devenu le théâtre de conflits d'usage (repos, travail, loisirs) qui interpellent les pouvoirs publics. De l'autre, les représentations de la nuit, notamment sur le registre de l'insécurité, ont nécessité des adaptations ou l'invention de nouveaux services, fondés sur une présence apaisante ou dissuasive accrue dans l'espace public.

Alors qu'ils relevaient jusque-là essentiellement de l'urgence (services de santé ou de maintenance) ou du

contrôle (services de police), correspondant aux exigences d'une « ville de garde », les services sont appelés à évoluer en regard des pratiques qui rythment aujourd'hui les villes la nuit. Cette adaptation concerne non seulement la gestion urbaine, mais aussi le champ de la tranquillité publique. Car les conflits d'usage potentiels générés par ces usages affectent avant tout l'espace public. Et c'est tout naturellement sur les centres urbains que va se concentrer la question d'un renouvellement de l'action publique, et plus particulièrement celle des collectivités locales. Face à cet enjeu, les villes de Rennes et Nantes vont développer, durant les années 2000, des réponses différentes, que nous nous proposons d'examiner ici.

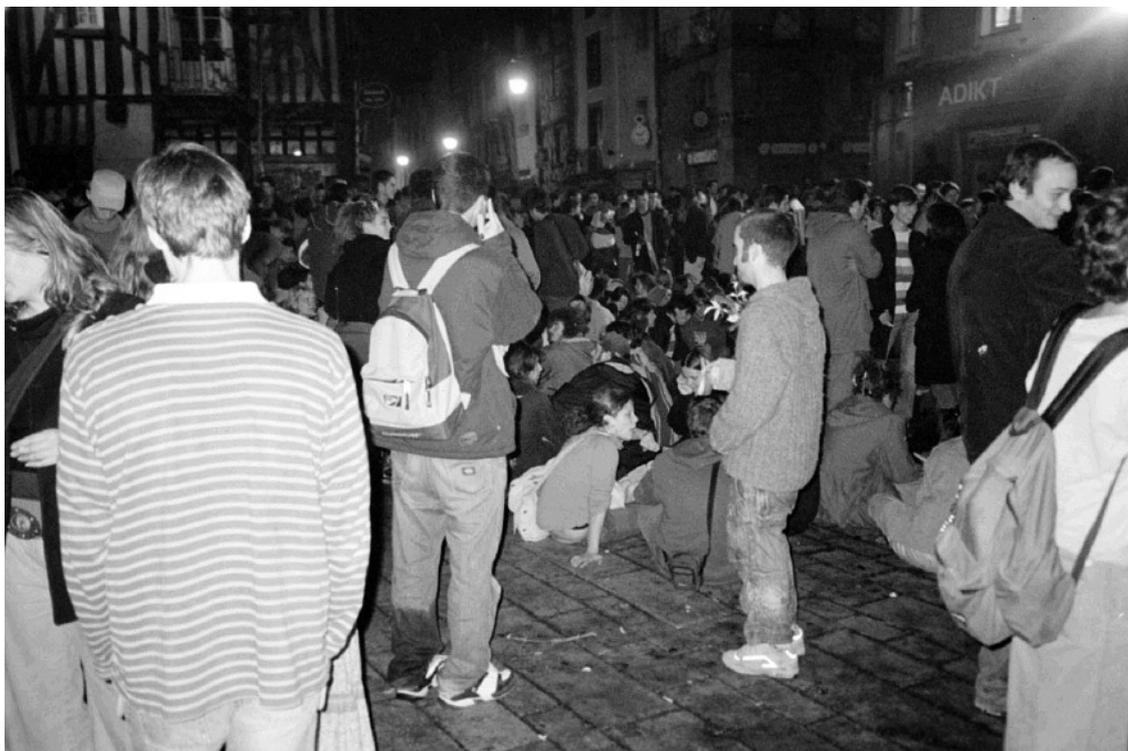
La place particulière de la nuit en centre-ville dans l'activité policière

Nous avons analysé les faits relevés dans la « main courante » de la police nationale en 2005 à Rennes et à Nantes. Ils sont classés en trois catégories : crimes et délits, nuisances et troubles à l'ordre public, différends familiaux. Ils sont également répartis par quartiers et selon les temps jour et nuit (de 19 h à 7 h).

Dans les deux villes, les explications sont convergentes. À Rennes par exemple, pour les « crimes et délits », le centre-ville (Mairie Colombier) prédomine nettement avec 28 % des faits enregistrés dans l'ensemble de la ville. Mais le taux de faits nocturnes (45 %), par rapport aux faits diurnes, est conforme à la moyenne des autres quartiers.

Les « troubles et nuisances à l'ordre public » représentent la catégorie la plus importante en nombre de faits, et la prépondérance du centre-ville est forte également (27 % des faits). Mais surtout les faits nocturnes y sont beaucoup plus représentés (57 %).

Enfin, les « différends familiaux » présentent une géographie toute différente : ils sont les plus nombreux dans les quartiers d'habitat périphériques, englobant les quartiers d'habitat social, tels que Le Blosne Bréquigny (qui vient en tête) ou Maurepas. La part des faits survenus la nuit est également fortement majoritaire (58 % du total des différends). Mais on a affaire à un type de faits affectant en priorité l'espace résidentiel, et moins l'espace public comme dans les deux catégories précédentes.



À Rennes, une démarche innovante et expérimentale

À Rennes, la nuit a depuis longtemps constitué un enjeu particulier d'appropriation de la ville par la jeunesse et par conséquent un risque de tension et de conflit entre les générations.

Deux composantes intrinsèques de la ville doivent être rappelées au préalable :

D'une part, la jeunesse étudiante, évaluée à près de 60 000 personnes, pèse d'un poids singulier dans la population rennaise (environ 30 %). Le maire précédent, Edmond Hervé, comme son prédécesseur, est issu du milieu universitaire. La jeunesse est donc inscrite à l'agenda politique depuis longtemps, dès les années 1970. Cependant, l'enjeu semble davantage porter sur la jeunesse des quartiers que sur la jeunesse étudiante. Pendant que celle-ci occupe les rues du centre sur le registre festif selon des modes plutôt bien acceptés localement car perçus comme rites de passage à l'âge adulte, ce sont les jeunes des quartiers populaires qui préoccupent et vers lesquels se mobilisent les professionnels et associations

autour de la collectivité locale.

D'autre part, le centre historique recouvre un périmètre restreint. Les établissements nocturnes, bars et épiceries de nuit notamment, se concentrent dans quelques « rues de la soif », dont la notoriété dépasse la ville. La mise en service du métro en 2002 accentue encore ce rassemblement de jeunes, surtout le jeudi soir, autour de la station Sainte-Anne.

Deux événements vont précipiter le basculement de la scène familière et positive de la « jeunesse au centre-ville la nuit », dans un registre particulièrement conflictuel : la décision par arrêté préfectoral (septembre 2004) de fermeture de tous les bars à 1 h du matin, qui précipite au même moment les consommateurs sur le pavé, et l'organisation d'une rave-party en marge du festival des « Transmusicales », pour laquelle un terrain est refusé, suite à un désaccord entre Ville et Préfecture. Les manifestations conflictuelles qui s'étaient déjà produites en 2004 atteignent en 2005 une nouvelle intensité. Chaque jeudi soir, un rituel d'affrontement va, sur la durée, opposer les jeunes à la Police (présence policière au cœur

Rennes : tout bascule en 2004. Un arrêté préfectoral ferme tous les bars à 1 h du matin...





La Ville répond de manière inattendue et insiste sur la cohésion sociale et le « vivre ensemble ».

de la ville, cars de CRS à ses abords immédiats). Les injonctions adressées à la municipalité pour agir se multiplient. Les résidents du centre-ville expriment leur ras-le-bol de manière virulente en conseil municipal.

C'est dans ce climat de tensions que la Ville va élaborer une réponse inattendue, en rupture avec la demande sociale de rétablissement de l'ordre et en décalage avec le dispositif policier mis en place. La collectivité souhaite proposer un cadre alternatif à la présence policière fondée, non sur la notion d'ordre public, mais sur les notions de « cohésion sociale » et du « vivre ensemble ». À noter que la police municipale rennaise n'est présente sur l'espace public qu'en journée et sur des missions administratives et non de maintien de l'ordre.

La Ville de Rennes s'inspire des enseignements tirés d'un voyage d'études, organisé par la mission Jeunesse, dans les villes espagnoles d'Oviedo et Gijon, qui avaient testé la possibilité d'une offre de loisirs la nuit pour élaborer une stratégie alternative à la logique sécuritaire. Elle s'appuie pour cela sur une culture partenariale bien établie localement à travers la délégation de gestion des équipements aux associations.

Le Centre régional d'information jeunesse de Bretagne (CRIJB), qui bénéficie d'une expérience en matière d'organisation d'événements destinés à la jeunesse, et d'une capacité à mobiliser bénévoles et réseaux associatifs, apparaît comme un partenaire incontournable de cette stratégie. La Ville le mandate pour animer les jeudis soirs. La première soirée « Dazibao » a lieu le 3 mars 2005. De 22 h à 3 h du matin, sont proposés dans une grande salle, concerts, jeux, activités sportives, le tout sans alcool. Il ne s'agit pas seulement d'offrir des activités, mais de favoriser l'émergence de propositions de la part des jeunes eux-mêmes. Le réseau des bénévoles est mobilisé pour encadrer cette fête. Le succès est au rendez-vous, puisque plus de 1 000 jeunes fréquentent d'emblée la manifestation.

Au-delà d'une réponse à l'urgence, la municipalité va s'attacher à pérenniser et à élargir le dispositif. À côté de « Dazibao », une formule spécifique est imaginée pour chacun des quatre jeudis du mois, sur des thématiques différentes (la « nuit du sport », avec l'ouverture d'équipements jusqu'à 2 h du matin ; les « bulles d'art », en partenariat avec les petits lieux de spectacles, les cafés-concerts, ouverts jusqu'à 3 h du matin).

Le conflit a été générateur d'innovation qui a permis un rapprochement entre la Ville et l'État autour du soutien au projet associatif « Prev'en ville » visant la prévention des risques (alcoolisation, drogues, Sida...) dans des contextes de fête. Pour la Préfecture, s'engager sur la prévention de l'alcoolisation des jeunes entre en cohérence avec un nouveau dispositif d'intervention policière (brigade spéciale, formée à la prévention des risques sur l'espace public). Pour la municipalité, la mise en œuvre d'un dispositif partenarial de prévention vise à reconnaître la légitimité de la jeunesse à faire la fête, tout en garantissant sa protection.

À Nantes, la construction pragmatique d'un dispositif de tranquillité publique

La nuit a été utilisée à Nantes comme un vecteur promotionnel et de dynamisme retrouvé pour une Ville que l'on avait pu qualifier de « belle endormie ». La politique culturelle s'en est emparée pour valoriser le patrimoine (Plan lumière), et surtout pour créer des événements (festival des Allumées, Nuits Blanches...) dont les retombées en terme d'image ont été particulièrement fortes, faisant de Nantes une ville jeune, dynamique et innovante.

Si le centre de Nantes apparaît comme un des supports privilégiés du rayonnement de la métropole, il devient aussi le lieu de convergence des flux et reste perçu comme un espace potentiel de tension et de confrontation sociale et intergénérationnelle. Sa préservation vis-à-vis des turbulences de la nuit constitue ainsi une priorité pour la collectivité. La stratégie métropolitaine va chercher ainsi à anticiper les risques qui peuvent y survenir.

La Ville s'est ainsi dotée d'une panoplie de moyens visant le contrôle et la médiation dans le centre-ville, afin de lutter contre le bruit et les atteintes à la tranquillité publique. Parmi ceux-ci on peut retenir :

- Une intervention réglementaire déterminante : des arrêtés municipaux (réglementant la vente d'alcool et interdisant sa consommation sur l'espace public) sont publiés en 2001, 2002. Une commission municipale des débits de boisson réunit tous les mois élus locaux, services municipaux, services de l'État (Police nationale, Préfecture, Parquet) et organisations professionnelles représentatives des cafetiers. La Ville profite de sa compétence sur la réglementation des débits de boissons pour or-

Le conflit a été générateur d'innovation. Il a rapproché la Ville et l'État autour de dispositifs de prévention.

L'une des premières soirées Dazibao à Rennes, sous chapiteau

ganiser une concertation avec les intéressés. La commission juge de l'opportunité d'une ouverture d'établissement, et débat des plaintes émises pour décider des sanctions à appliquer aux contrevenants. Elle peut ainsi négocier avec chaque professionnel une offre d'heures supplémentaires d'ouverture, sous condition d'un respect des règles et d'une réelle participation à la gestion urbaine (gestion des sorties d'établissements par exemple).

- Le développement d'outils de contrôle de l'usage de l'espace public : la Ville s'est dotée depuis 2002 d'une Direction générale de la tranquillité publique (dont le responsable était un commissaire détaché de la Police nationale), qui peut mobiliser deux outils la nuit : d'une part une brigade de surveillance et de contrôle nocturne, chargée d'intervenir entre 22 h et 6 h du matin pour mesurer le niveau sonore et relever les entorses à la réglementation ; d'autre part une police municipale qui intervient désormais quasi exclusivement dans le centre-ville, avec une fonction de dissuasion et de contrôle. Composée de brigades pédestres, VTT et motorisées, elle décharge la police nationale de ses tâches sur le territoire du centre-ville jusqu'à minuit.

- Une politique de prévention sociale des risques par la création d'une équipe de rue et la délégation du « traitement » de certains publics (prostituées, jeunes marginaux...) à des associations caritatives.

- Une politique de « prévention situationnelle » par un travail conjoint entre la Direction de la tranquillité publique et la Direction de l'urbanisme qui a permis d'identifier et d'aménager ou de sécuriser une multiplicité de lieux publics afin d'éviter certaines pratiques délictueuses.

Deux manières de gérer la ville la nuit

Devant la diversité et à l'extension des usages nocturnes, les modes d'intervention traditionnels des « urgentistes » (Police secours, pompiers, Samu...) n'apparaissent plus comme une réponse suffisante. La nuit révèle aujourd'hui plus qu'hier la complexité grandissante de la gestion urbaine de l'espace public. Mais face à cette nouvelle problématique, Rennes et Nantes, aux sensibilités politiques proches, n'adoptent pas les mêmes réponses. Ces stratégies divergentes mettent en évidence la tension qui persiste aujourd'hui entre « politique Jeunesse » et « tranquillité publique ».

Rennes a cherché à prendre en compte les nouvelles



pratiques urbaines des jeunes en évitant de tomber dans une réaction dominée par l'incompréhension et la peur face à une situation inédite (les violences urbaines du jeudi soir). La municipalité a affiché une volonté de se démarquer d'une posture de maintien de l'ordre pour privilégier une démarche concertée avec la jeunesse, dont la présence dans l'espace public la nuit est considérée comme légitime. Elle s'est engagée aussi avec l'État sur une approche préventive et la réglementation de la consommation d'alcool dans l'espace public.

Nantes s'est quant à elle attachée à gérer, par cibles et par publics, la problématique multiforme de la nuit, en adaptant son savoir-faire et en tirant bénéfice des acquis d'une culture de transfert entre Police nationale et Collectivité, sur le registre de la tranquillité publique, tout en soutenant le monde associatif sur la prise en charge de l'urgence sociale.

Rennes a cherché à prendre en compte les nouvelles pratiques des jeunes en évitant de tomber dans l'incompréhension et la peur.





L'une des sept caméras de vidéosurveillance installées dans le quartier de la place Sainte-Anne depuis le 4 mars 2010

Vidéosurveillance ou vidéoprotection : nos libertés sous contrôle ?

RÉSUMÉ > *On ne parle plus de vidéosurveillance mais de vidéoprotection. Sept Français sur dix y seraient favorables. Pourtant les risques ne sont pas nuls pour les libertés individuelles et collectives. Les lieux susceptibles d'être surveillés (protégés ?), la qualité des personnes habilitées à le faire, la focalisation de l'attention sur des groupes conçus comme potentiellement délinquants... autant de risque que la vidéosurveillance se retourne contre la société. Et que le droit à la sécurité supplante le droit à la sûreté de la Déclaration des droits de l'homme.*

TEXTE > **VIRGINIE GAUTRON**



Loin d'être anodin, le glissement sémantique transformant la vidéo « surveillance » en vidéo « protection » illustre le processus de légitimation politique et d'acculturation citoyenne qui accompagne la banalisation des caméras dans l'espace public et les lieux ouverts au public. La figure fantasmatique de « Big brother¹ », reprise par les détracteurs de la vidéosurveillance pour dénoncer une stratégie étatique de contrôle et de normalisation, ne semble plus alarmer l'opinion publique. Selon un sondage réalisé en 2008, 71 % des Français seraient favorables au déploiement de cet outil techno-préventif².

1. Dans le roman *1984*, de George Orwell (1949), Big Brother est le chef du « Parti », donc de l'État d'« Océania », et il est aussi le grand surveillant, omniprésent par les affiches et les « télécrans » des domiciles privés, ce que rappelle la maxime officielle Big Brother is watching you (Le Grand Frère vous regarde). Big Brother est devenu la représentation de l'État policier et de la perte des droits individuels.

2. Enquête IPSOS, Les français et la vidéosurveillance, CNIL, mars 2008.

VIRGINIE GAUTRON est maître de conférences en droit pénal et sciences criminelles à l'université de Nantes. Elle appartient au laboratoire « Droit et Changement Social », UMR CNRS 3128





Un assouplissement programmé de la réglementation

Invoquant les règles du bon sens, ces « auto-surveillés volontaires »³ considèrent qu'ils n'ont rien à craindre dans un régime démocratique dès lors qu'ils n'ont rien à se reprocher. Les caméras visent la protection des honnêtes gens et la surveillance des délinquants potentiels. Dès lors, placer les avancées technologiques au service de la prévention et de la répression relève de l'évidence. Persuadés de l'efficacité et de la neutralité du procédé, ils réfutent ses potentialités liberticides. Contribuant à l'effectivité du « droit à la sécurité » consacré par le législateur, la vidéosurveillance serait même placée au service des droits fondamentaux, la sécurité étant présentée comme « l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives »⁴.

La démonstration n'est certes pas dénuée de fondement. La vidéosurveillance n'emporte pas de restrictions immédiates aux libertés d'aller et venir, de réunion, de manifester, etc. Plusieurs dispositions législatives et réglementaires assurent la protection du droit à la vie privée : information du public sur la présence de caméras, destruction rapide et droit d'accès aux enregistrements, interdiction de filmer l'intérieur des immeubles, etc. Chacun demeure libre de circuler, de définir ce qu'il souhaite exposer au regard d'autrui et à l'inverse dissimuler dans des espaces de non-visibilité. Anxiogènes, les références à l'émergence d'une société de contrôle génèrent des analyses excessives, alimentant parfois la fameuse « logique du complot ». Nous sommes très loin d'une société de surveillance généralisée, dans laquelle les agents de répression scruteraient nos moindres faits et gestes. Si ces constats préalables sont nécessaires pour aborder sereinement et objectivement les incidences de la vidéosurveillance, ils n'excluent pas toute réflexion critique. La réglementation et les contrôles institués pour garantir sa bonne application, qui devraient s'assouplir sous l'effet de la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2)⁵, sont loin de prémunir contre tout risque d'atteinte aux libertés individuelles et collectives.

Pour éviter un usage immodéré de la vidéosurveillance, le législateur a précisé en 1995 une série de finalités susceptibles d'ouvrir droit à l'installation de caméras. Dans l'espace public, les autorités publiques (État, mu-

nicipalités) peuvent y recourir pour assurer la protection de leurs bâtiments et installations, la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol et enfin, depuis 2006, la prévention du terrorisme.

Le projet Loppsi 2 adjoint à ces objectifs initiaux la prévention des atteintes à la sécurité dans les lieux particulièrement exposés à des risques de trafic de stupéfiants et des fraudes douanières, la prévention des risques naturels et technologiques, le secours aux personnes et la défense contre l'incendie.

Concernant les autres personnes morales (gestionnaires de transports publics, commerces, etc.), les conditions d'usage de la vidéosurveillance sont plus restrictives. À l'intérieur des établissements ouverts au public, les lieux vidéosurveillés doivent être particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de terrorisme. Ces personnes morales peuvent également filmer la voie publique, du moins les abords « immédiats » de leurs bâtiments, lorsque les lieux sont susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme. Cette condition d'immédiateté devrait toutefois disparaître, le projet de loi ne mentionnant plus que les « abords » des établissements. Alors qu'il est en principe impossible de déléguer une mission de police à une personne privée sous contrat, les autorités publiques pourront également sous-traiter la vidéosurveillance de voie publique à des opérateurs privés, sur la base de conventions agréées par le préfet. L'implication croissante du secteur privé et l'extension des lieux potentiellement vidéosurveillés ne sont pourtant pas compensées par des mécanismes de contrôle capables de garantir une protection effective des libertés fondamentales.

Des mécanismes de contrôle défaillants

Pour contrer d'éventuels abus, l'installation de caméras suppose une autorisation préfectorale préalable, elle-même précédée d'un avis de la commission départe-

3 Ocqueteau F., *Polices entre État et marché*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 154.

4 Article 1 de la loi du 21 janvier 1995.

5. La deuxième loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi2) a été définitivement adoptée le 8 février dernier par l'Assemblée nationale

La vidéosurveillance n'emporte pas de restrictions immédiates aux libertés d'aller et venir, de réunion, de manifester.

Mais le rôle du secteur privé et l'extension des lieux vidéosurveillés ne sont pas compensés par des mécanismes de contrôle protégeant les libertés.

mentale de vidéoprotection (CDV). Présidée par un magistrat du siège, cette commission se charge ensuite de contrôler le fonctionnement des dispositifs autorisés. En cas d'usage anormal, elle peut effectuer des recommandations et proposer au préfet leur suspension. Au crédit des parlementaires, il faut reconnaître que la Loppsi 2 entend renforcer le processus de contrôle. Les membres de la commission pourront accéder aux centres de vidéosurveillance de 6 h à 21 h, aux programmes informatiques et aux données, si besoin avec l'assistance d'experts. Une troisième instance contribuera à cette mission de contrôle, la Commission nationale de la vidéoprotection (CNV) créée en 2007.

Il s'agit toutefois de garanties en trompe-l'œil. La CNV n'est qu'une commission consultative, dépourvue de pouvoirs de contrainte et dont l'indépendance prête à discussion. Au niveau local, les commissions départementales fonctionnent mal, se réunissent peu et manquent d'expertise technique. Faute de temps et de moyens, elles se déplacent rarement sur le terrain (942 contrôles en 2004, 483 en 2007)⁶. Les préfets ne sont jamais tenus de suivre leurs avis, avis dont ils peuvent même se passer dans un nombre croissant d'hypothèses. Ces représentants locaux de l'État ne sont pourtant pas des tiers neutres dans le processus de décision. Appelés à devenir les promoteurs de la vidéosurveillance par leur autorité de tutelle, ils n'ont aucun intérêt à s'opposer aux projets d'installation déposés, projets qu'ils financent partiellement. Les refus en opportunité, fondés sur une absence de risque ou une atteinte disproportionnée aux libertés individuelles, sont donc marginaux et se raréfient. Les finalités assignées à la vidéosurveillance sont interprétées de façon extensive. En ce sens, une circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 mars 2009 indique que des risques de vols et d'agressions peuvent être considérés comme avérés dans des sites qui n'ont pas « au jour de la demande, connu d'agression ou de vol » ! À l'identique, le critère d'exposition à un risque terroriste semble peu contraignant dans un contexte de maintien permanent du plan Vigipirate.

Des risques avérés d'atteinte aux libertés fondamentales

Les usages de la vidéosurveillance ne donnant pas lieu à de véritables contrôles, les risques d'abus sont plus

que probables. Dans l'hypothèse où l'exemple anglais deviendrait un modèle, avec des habitants filmés parfois plus de trois cents fois par jour, le droit à la vie privée serait nécessairement restreint par cette visibilité et cette traçabilité permanente des personnes. Au-delà, les libertés d'aller et venir, de réunion ou de manifester s'en trouveraient indirectement affectées. Déjà, la vidéosurveillance n'est pas sans influence sur la liberté de mouvement de certaines franges de la population. Plusieurs études ont révélé que les opérateurs focalisent leur attention, consciemment ou non, sur des groupes perçus comme potentiellement délinquants, déviants, voire même « indésirables » : les jeunes qui traînent dans la rue, les SDF, les toxicomanes, les prostituées, les personnes d'origine étrangère, etc. Cette surveillance sélective et discriminatoire, fondée sur des stéréotypes plus que sur des faits objectifs, donne parfois lieu à des pratiques d'exclusion. La vidéosurveillance se détourne alors de sa vocation affichée, réduire l'insécurité, et devient officieusement un instrument de dissémination ou d'éloignement des groupes marginalisés.

Si nombre de Français justifient ce traitement dérogatoire par leur supposée « dangerosité », ils refusent de voir que cette technologie pourrait se retourner contre la société dans son ensemble. S'il faut se départir de l'image de « Big brother » d'un État omniscient contrôlant inlassablement sa population, les mutations technologiques obligent à la prospective. Dans un avenir pas si lointain, la vidéosurveillance sera vraisemblablement combinée à des technologies de détection nettement plus intrusives : biométrie, puces RFID, nanotechnologies, etc.

Dès à présent, policiers et gendarmes sont destinataires d'images collectées par de multiples « little brothers »⁷ (collectivités locales, gestionnaires de transports publics, etc.). Autrefois subordonnée à l'ouverture d'une procédure judiciaire (enquête, instruction), la consultation policière des images à des fins de sécurité publique est possible depuis 2006. Avec la multiplication des raccordements financés par l'État, les services de répression accèdent en temps réel aux images des systèmes exploités

Les préfets, encouragés par leurs autorités de tutelle, n'ont aucun intérêt à s'opposer aux projets d'installation déposés,

Déjà, la vidéosurveillance n'est pas sans influence sur la liberté de mouvement de certaines franges de la population.

6. Courtois J.-P., Gautier C., *Rapport d'information fait au nom de la commission des lois par le groupe de travail sur la vidéosurveillance*, Les rapports du Sénat, n°131, 2008.

7. Heilmann E., *Le marché de la vidéosurveillance*. Du maintien de l'ordre public à la gestion des désordres privés, Informations sociales, 2005, n°126, p. 73.





Les informations collectées par la vidéosurveillance pourraient alimenter les fichiers policiers.

par des tiers. Sous prétexte d'assurer leur mission de sécurité publique, il leur est dès lors techniquement possible de surveiller, de contrôler et d'accumuler des informations sur des militants syndicaux et politiques, voire des personnes périodiquement présentes dans telle ou telle manifestation.

Le droit à la « sécurité » supplante le droit à la « sûreté »

Techniquement toujours, les informations collectées par le biais de la vidéosurveillance pourraient alimenter les fichiers policiers de renseignement, notamment le remplaçant du très polémique Edvige⁸, qui enregistrent des photographies, des données sur les déplacements, les activités politiques, religieuses ou syndicales des personnes. Ces fichiers étant désormais utilisés pour les enquêtes de moralité préalables au recrutement de certains fonctionnaires (magistrats, préfets, policiers, etc.), les personnes dont les orientations politiques ne correspondraient pas à celles de la majorité en place pourraient se voir privées d'accès à ces professions sur la base d'informations collectées grâce aux dispositifs de vidéosurveillance.

L'opacité entourant l'utilisation des nouvelles techniques de surveillance empêche d'exclure d'office de telles dérives.

Un(e) juriste averti(e) rétorquera à raison que le droit interdit ce que la technique autorise. En l'absence de contrôles effectifs, l'inscription de garanties formelles dans le marbre de la loi confine toutefois à l'exercice proclamatoire. L'opacité entourant l'utilisation des nouvelles technologies de surveillance (vidéosurveillance, fichiers⁹) empêche d'exclure d'office de telles dérives. Alors qu'il n'en constitue pourtant qu'une déclinaison, le droit à la « sécurité » évoqué par les partisans de la vidéosurveillance supplante progressivement le droit à la « sûreté ». Au sens de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce dernier vise à protéger les citoyens contre l'arbitraire étatique et constitue dès lors le socle de notre régime démocratique. S'il limite le champ des possibles en matière de réponse à la demande sociale de sécurité, il nous rappelle que dans l'État de droit, la recherche d'efficacité répressive, bien que légitime et nécessaire, ne peut s'affirmer au détriment de la protection des droits fondamentaux.

8. Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale (en abrégé Edvige) : fichier créé en juin 2008 par décret pour recenser les personnes « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Le décret créant Edvige fut retiré en novembre 2008 après des réserves émises par la CNIL et de vives protestations de la Ligue des droits de l'homme, d'associations, de syndicats, de partis politiques et de certains députés de l'UMP. Edvige a été remplacé en octobre 2009 par deux autres fichiers dont le Pasp (Prévention des atteintes à la sécurité publique).

9. Gautron V., *Usages et mésusages des fichiers de police : la sécurité contre la sûreté ?*, A.J. Pénal, n° 6, 2010

10. Ces agents dépendent de la police municipale.

Place Sainte-Anne : bilan en mars Le Gast : six caméras depuis décembre

Sept caméras de vidéoprotection fonctionnent place Sainte-Anne depuis le 4 mars 2010, pour une expérimentation d'un an. Un bilan de cette installation sera dressé prochainement. Six autres ont commencé à fonctionner le 15 décembre dernier à proximité du centre commercial du Gast à Maurepas. Selon Hubert Chardonnet, adjoint au maire chargé de la Sécurité, ces caméras sont un « outil » qui complète une présence renforcée de la police nationale contre la délinquance et, pour lutter contre l'alcoolisation excessive des jeunes, un large dispositif de prévention et de médiation.

Les caméras sont orientables à distance sur 360° et leurs images visionnées en direct sur l'écran d'un ordinateur, au centre de supervision urbaine installé place du Colombier, par des agents de surveillance de la voie publique¹⁰ spécialement formés. En-dehors de leur temps de présence, du lundi au samedi, de 13 h 30 à 18 h 30, un système de visionnage automatique prend le relais. Les caméras sont également reliées au centre de commandement de l'hôtel de police, boulevard de la Tour d'Auvergne. Déduction faite de la subvention de l'État (50 % des investissements), l'ensemble du dispositif de vidéoprotection (place Sainte-Anne et Maurepas) a coûté à la Ville 158 260 € pour l'achat et le branchement des caméras, le génie civil, la pose de panneaux d'information et la construction et l'équipement du centre de supervision urbaine.

L'installation de ces caméras et la charte éthique qui l'accompagne avaient été décidées en janvier 2009 par le conseil municipal. Une « charte de la vie nocturne » avait complété cette décision en septembre de la même année. La charte éthique prévoit notamment que les entrées d'immeubles et les fenêtres des appartements soient masquées sur les prises de vues et que les images soient conservées dix jours seulement avant destruction (sauf procédure judiciaire en cours), et non trente comme la loi le permet. Pendant ces dix jours, elles ne sont exploitables par la police ou la justice que sur réquisition écrite auprès de la direction de la police municipale et tout citoyen peut, par simple lettre à la direction de la police municipale, demander à voir les images où il figure. De même, le plan d'installation des caméras et la « charte éthique » sont accessibles à tous. Un comité d'éthique, qui s'est déjà réuni trois fois, garantit l'application de la charte : il est constitué d'élus, d'avocats, de magistrats, d'universitaires, et de représentants d'associations.

Le comité d'éthique chargé du contrôle de l'application de la charte comprend une quinzaine de membres, dont des élus de la majorité et de l'opposition, des personnes qualifiées (procureur, avocats, universitaire) et des représentants d'associations (Ligue des droits de l'homme, Carré rennais, aide juridique, conseils de quartiers).

Un bilan sera dressé au bout d'un an de fonctionnement. Deux motifs pourraient remettre en cause le dispositif : l'inefficacité préventive d'un tel système en milieu ouvert et une éventuelle atteinte aux libertés publiques et individuelles.

Plus de 1 800 caméras existent déjà – en milieu fermé – dans les parkings et sur le réseau de transports en commun de l'agglomération (bus et métro).





Vu dans le métro

Des mondes qui cohabitent

RÉSUMÉ > *Utilisatrice quotidienne du métro, Catherine Guy, maîtresse de conférences à Rennes 2, « vagabonde » entre les stations qui la conduisent de son domicile à l'université. Pendant ses trajets elle a cueilli ces quelques scènes qui en disent long sur notre façon de vivre.*



TEXTE > **CATHERINE GUY**

Le métro m'évoque irrésistiblement mes années parisiennes, avec son odeur, ses labyrinthes qu'on ne connaît jamais tout à fait, sa masse indistincte de voyageurs mus par d'invisibles fils d'Ariane. Alors que dans la voisine nantaise, le tramway traçait crânement son chemin en plein air, à Rennes, des volées d'escaliers et les cages de verre des ascenseurs s'enfonçaient vers le monde souterrain et inconnu que le tunnelier avait creusé... Le métro est venu à moi par surprise, quand une station s'est ouverte à deux pas de mon domicile, et il a immédiatement réorganisé mes déplacements selon un unique plan. Il m'emmène à mon travail et m'en ramène à son rythme cadencé. Sa respiration mécanique m'est devenue plus que familière et les moments que j'y passe se soustraient à l'attention que demande la conduite automobile ou la pratique du vélo. Sur cette ligne unique, je peux vagabonder puisque rien n'ordonne ma présence au monde, sinon la voix qui me rappelle où je suis, car il m'arrive souvent de l'oublier, tant les saynètes que j'observe absorbent mon attention...

CATHERINE GUY est maîtresse de conférences en géographie-urbanisme à l'université de Rennes 2.





Des bambins aux commandes avec l'intensité de la découverte.

Le « métro Playmobil »

Ce sont les vacances scolaires et, en ce début d'après-midi, je vois arriver d'un parc-relais un couple de grands-parents appliqués. Ils accompagnent deux petits-enfants de 4-6 ans environ qui sortent à Rennes pour la première fois – c'est manifeste, vu les recommandations et la surveillance dont ils font l'objet. Vont-ils place de la Mairie, aux manèges ? Ou bien à ceux du Thabor ? Ils n'en auront pas besoin : les bambins s'installent à l'avant de la première voiture et se mettent virtuellement aux commandes, avec l'intensité de la découverte. Au moins là, ni leurs parents, ni le chauffeur de bus ne leur imposent de quitter la place. À l'annonce de la station République, l'échange de regards entre adultes est rapide et la décision instantanée : les enfants en profiteront jusqu'au bout de la ligne ! Lorsque je descends, je me plais à imaginer que le souvenir de Rennes qu'ils vont garder sera d'avoir conduit le « métro Playmobil », comme l'a appelé mon fils lorsqu'il l'a emprunté pour la première fois.

La bombe

Ils sont trois qui attendent à la station Villejean à l'heure de midi. Mais au lieu de se bousculer et de parler fort comme les élèves de l'âge collège, ils sont profondément absorbés par la lecture d'une affichette collée sur les portes vitrées. Pour l'avoir lue moi-même ce matin, je sais qu'elle annonce que le métro ne circulera pas dimanche matin prochain « à cause d'une bombe ». Les garçons hésitent : une bombe ? Elle va exploser, c'est sûr. Et comment sait-on qu'elle est là ? À l'école, on n'a rien dit. Le mot bombe tourne dans les trois bouches et je réalise que l'information est incompréhensible pour qui ignore l'histoire et les bombardements aériens sur la France. Je devine que la bombe qui tourne dans la tête de ces jeunes, ce sont les images sanglantes du journal télévisé ou les bagages sans propriétaires diffusés dans le métro ou à la gare. Je m'adresse aux trois inquiets et leur explique que Rennes a été bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'il arrive, lors de travaux, que l'on retrouve des bombes qui n'ont pas explosé et qui seront désamorçées. Je suis écoutée avec attention et l'un d'eux ose une question : la guerre des Allemands ? Quand j'acquiesce, j'ai l'impression qu'il ouvre mentalement son manuel scolaire. L'arrivée de la rame vient mettre un terme à l'échange. Je me dis qu'il va falloir

Elle a relevé son voile et me sourit franchement.

que le Star améliore ses explications : même dans le métro, on peut prendre une leçon d'histoire.

Le voile

Ce dimanche matin, dans la rame où je monte, nous ne sommes que trois : en face de moi, un homme d'une cinquantaine d'années, un siège inoccupé, puis une femme dont je devine qu'elle est plus jeune, quoique son vêtement couvrant limite mon regard. Surtout, un voile masque les cheveux et le bas du visage, même s'il est de couleur claire et un peu transparent. Son regard est aimable et moi qui me sens bien disposée aujourd'hui où je vais consacrer ma journée à une activité de loisir. Je lui adresse un sourire puis pense à autre chose. Lors, quelques stations plus loin, l'homme descend de la rame, je ne prête pas plus d'attention à la jeune femme, mais quand mon regard revient vers elle, je reste stupéfaite : elle a modifié son voile et totalement dégage son visage. Cette fois, elle me sourit franchement. Je tente d'interpréter : à quelles contraintes répond son vêtement ? Est-ce la présence d'un homme dans la rame qui lui impose de dissimuler son visage ? Attend-elle de s'être éloignée du Blosne pour alléger sa tenue ? Je quitte la rame en lui souhaitant bonne journée et elle me répond avec la même gentillesse. À quel moment a-t-elle remis son voile ?

Le jeune homme ivre

Ce vendredi d'octobre, il n'est pas encore 8 h et la rame est pleine de gens qui se rendent au travail ou à l'université. L'ambiance de ce petit matin est morose et il y a de quoi : il fait encore nuit et une pluie intense se déverse sur la ville. En plus d'être pressés les uns contre les autres, nous sommes tous mouillés. J'observe vite que les regards sont aimantés par le siège situé à l'extrémité de la rame où je suis montée. Un jeune homme semble y dormir, mais son abandon est suspect : la tête dodeline avec les à-coups du trajet ; sur son visage se révèlent de multiples traces de feutre qui semblent autant de signes d'agression ; je remarque le sac à dos posé à ses côtés d'où émerge le goulot d'une bouteille d'alcool. Quel contraste avec les vêtements – costume sombre et chemise blanche – et la coiffure dont on devine qu'ils ont été soignés la veille au soir. Je réalise que nous sommes vendredi et que je suis en train d'observer les restes d'un

jeudi soir de bizutage. Mais ce corps inerte commence à m'angoisser car, au fur et à mesure que se déroule le trajet, rien en lui ne s'éveille. Soudain, du groupe de jeunes comprimés autour de moi surgit une exclamation : « Il n'est pas mouillé ! ». Et je comprends que le jeune homme est monté sans doute depuis longtemps dans le métro, avant même qu'il ne commence à pleuvoir. Il est allé d'un bout à l'autre de la ligne et personne ne l'a pris en charge. Encore une montée d'angoisse et un échange avec la jeune fille qui vient d'intervenir : il faut signaler la situation de ce jeune homme au Star, mais comment ? Nous descendons ensemble et je lui montre où se lit le numéro de la rame. Quelques marches plus haut, la station Villejean-Université abrite un guichet où une employée prend mon information avec un intérêt poli. En repartant, une question court dans ma tête : à quoi servent donc les multiples caméras placées dans les rames et sur les quais du métro ?

La pointeuse

Les tourniquets et les portillons capricieux du métro parisien m'avaient laissé de mauvais souvenirs. À Rennes, j'ai adoré circuler librement dans le métro. J'ai immédiatement acheté une carte annuelle d'abonnement et la possession de ce sésame me permettait des décisions impromptues comme jamais auparavant. Lorsque Rennes Métropole a instauré le compostage obligatoire, j'ai compris qu'il existait une rationalité à cette décision, mais j'ai perdu une part du plaisir que j'avais à utiliser le métro. Il est devenu – comme plus tard mon entrée dans les piscines municipales – une pièce supplémentaire de l'organisation temporelle contrainte qui s'applique à la vie collective. Et je me suis désespérée de voir que, alors que les entreprises abandonnaient progressivement l'usage de la pointeuse pour évaluer le temps de travail, un invisible « big brother » pouvait mesurer mes journées et celles de tous les utilisateurs du métro. L'accueil souriant des jeunes gens habillés en bleu qui se placent derrière les composteurs n'a rien changé à l'affaire. Il faut se rendre à l'évidence : les temps collectifs engendrent une telle complexité que nos « autorités organisatrices » ont jugé nécessaire de nous mettre au même rythme, mais entre liberté et contrainte, le métro a choisi, et pas moi !

Les deux linceuls

Ce soir, je monte dans une rame bondée et j'ai la chance de trouver une place assise : personne n'a voulu se placer auprès de la jeune femme à côté de qui je me trouve. Il faut dire qu'elle est totalement couverte du vêtement ample et noir que portent les femmes de l'Islam chiite et que la fenêtre qui dégage le visage est minimale : un soupirail ! Les yeux vifs et l'agilité avec laquelle les mains gantées manipulent le téléphone portable disent la jeunesse, mais mon regard de femme s'insurge totalement devant une telle tenue. Celles qui disent la porter librement me paraissent avoir totalement intégré l'ordre naturel de la domination masculine. Je n'y vois qu'un linceul pour les femmes et pour leurs droits humains ! J'en suis là de mon jugement lorsque mes yeux se lèvent sur la jeune fille qui nous fait face. Autant que je puisse en juger, elle a le même âge. Mais ce qui me glace soudain, c'est de voir un second linceul devant moi ! Il a une tout autre allure, celle de la mode dont je crois qu'elle s'appelle « gothique » : les cheveux longs et teints en noir profond masquent une grande partie du visage ; je ne distingue pas bien ce qui est robe ou manteau, mais la superposition des vêtements noirs descend jusqu'aux bottines, noires évidemment. L'acier des bijoux portés sur les mains ne parvient pas à éclairer la silhouette. J'ai l'impression que ces jeunes femmes sont le recto et le verso d'un même enfermement et qu'elles se dessinent un avenir bien sombre. Je tente de rationaliser en me disant que l'une et l'autre expriment peut-être par leur choix vestimentaire un moment de révolte, mais je n'ai plus envie que de couleur dans le métro.

Ces tableaux souvent légers, parfois plus graves, c'est ainsi que je vois se dérouler notre vie dans l'habitable qui nous emmène ensemble, et ceci chaque jour puisque, comme la vie, le métro ne s'arrête jamais (à l'exception du premier mai).

Mais à quoi servent les multiples caméras placées dans les rames et sur les quais ?

Les mains gantées, les yeux derrière un soupirail.





Cohésion sociale

Des solutions pour les quartiers

RÉSUMÉ > Des politiques publiques fortes doivent soutenir les processus qui favorisent le lien social. Pour développer des relations de confiance avec les populations qui se vivent comme exclues de la ville, des initiatives ont été prises dans les quartiers. Beaucoup se fondent sur la médiation sociale et des services d'animation dans les locaux collectifs résidentiels.



TEXTE > **CHRISTOPHE BÉCHET**

La ville doit permettre aux habitants de travailler, de se loger, de se déplacer, de se divertir. Elle doit aussi faire communauté. Le vivre ensemble relève de mécanismes multiples qui doivent être soutenus par des politiques publiques fortes et transdisciplinaires, qui permettent à chaque habitant de se sentir membre de la communauté urbaine, d'être reconnu par elle, mais aussi de reconnaître les autres dans leur diversité.

Il convient donc d'une part d'identifier les processus qui perturbent ou favorisent le lien social dans la ville, et d'autre part de découvrir en quoi les acteurs traditionnels de l'aménagement doivent, avec l'aide des sciences sociales et des habitants, contribuer à l'aménagement des espaces et à l'*invention des lieux*¹. Pour reprendre l'approche de Ildefons Cerdà (1815-1876)², concepteur du plan d'extension de Barcelone, l'urbain est une « forme particulière de regroupement des hommes qui se distingue des autres modes d'agglomération par son art de

CHRISTOPHE BÉCHET est responsable du pôle animation sociale à l'Apras (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale), association composée de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole, du conseil général, de bailleurs sociaux et de la caisse d'allocations familiales. Créée en 1977, elle est un outil d'étude et d'observation sociale.

1. *L'invention des lieux*, Michel Conan, éd. Théétète, Coll. Des lieux et des espaces, 1997.

2. Ildefons Cerdà, *La théorie générale de l'urbanisation*, 1867, cité par Catherine Guy, *Les enjeux de la rénovation dans le grand Ouest*, Rencontres urbaines de Mazier, Saint Brieuç, juin 2010.





Les quartiers populaires des villes se vivent de plus en plus comme exclus du reste de la ville.

mutualiser les services et de faire reposer ceux-ci sur la confiance des habitants (...) ».

Les pistes d'actions concrètes présentées plus loin, mettent en particulier l'accent sur l'importance du tiers médiateur dans des démarches collectives qui sont des supports du lien social, dans les quartiers populaires d'une part, puisque c'est souvent là que la question est posée, mais aussi dans le reste de la ville.

Des difficultés à vivre ensemble dans la ville

Lorsque la ville connaît des tensions, le bien-fondé du « vivre ensemble » se manifeste davantage. Cette question a été au centre de la politique de la ville depuis le début des années 1980. C'est également à partir de ce constat que se sont développées la prévention de la délinquance et les mesures de tranquillité publique, mais aussi des politiques plus radicales de sécurité (prérogatives policières accrues, traitement judiciaire immédiat, dispositifs de vidéosurveillance...) dont l'objectif est de répondre à l'insécurité réelle que connaissent certains habitants, mais surtout au sentiment d'insécurité généralement exprimé par une opinion inquiète de nouveaux phénomènes de tensions médiatiquement très visibles.

Ces tensions touchent les quartiers populaires des villes, qui se vivent de plus en plus comme exclus du reste de la ville. Ces quartiers présentent des caractères significatifs : chômage, population étrangère ou d'origine étrangère, population jeune, familles monoparentales, actes délictueux... On peut discuter de la terminologie qui les désigne (quartiers populaires, cités, banlieues, zones sensibles...) sachant qu'elle tend à uniformiser et à stigmatiser davantage des quartiers qui ont pourtant chacun leurs caractéristiques propres. Elle renvoie bien néanmoins aux quartiers des années 50-60 composés majoritairement d'habitat social et présentant les caractères énoncés plus haut.

Dans *Le Ghetto français*³, l'économiste et sociologue Eric Maurin analyse les choix résidentiels qui produisent la géographie sociale des villes : il y voit le résultat de stratégies qui visent à organiser autour de soi un entourage correspondant au moins à son niveau social, pour bénéficier d'un réseau de proximité à la fois valorisant et sécurisant. Alors que la mixité sociale est aujourd'hui l'une des réponses à la question du vivre ensemble, cet essai

décrit en réalité une ville très segmentée socialement, et dont les habitants des quartiers populaires sont justement ceux qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, car ces choix ont un coût trop élevé.

Deux mondes distincts : le quartier et ce qui l'entoure

Ces constats renforcent le sentiment qu'ont les habitants de ces quartiers de vivre en marge d'un monde qui leur semble fonctionner sans eux. Cela produit au minimum de la méfiance vis-à-vis de ce qui vient de l'extérieur du quartier. L'image des institutions, des personnels politiques, des services est dégradée, et les règles et les lois qui en émanent n'apparaissent plus toujours légitimes. Au bout du processus, plus ou moins abouti en fonction des villes et des politiques mises en œuvre, deux mondes distincts – le « quartier » et ce qui l'entoure – cohabitent dans la méfiance mutuelle et souvent dans la méconnaissance. On est loin des principes de mutualisation et de confiance préconisés par Cerdà.

L'évolution du traitement de la délinquance des mineurs est à cet égard symptomatique du changement de regard vis-à-vis des difficultés rencontrées par les habitants les plus précaires. La Seconde Guerre mondiale a donné lieu à une hausse importante de la délinquance juvénile. Le législateur a conçu à l'époque l'ordonnance de 1945 relative à la justice des mineurs en y intégrant une dimension déterminante d'éducation et de prévention. Le regard actuel sur la jeunesse délinquante – très différente de celle de 1945, comme les causes de sa fragilisation – s'est profondément modifié. Les remises en cause régulières du texte de 1945 sont révélatrices d'un état d'esprit qui fait l'amalgame entre éducation, prévention et laxisme.

La situation sociale des quartiers populaires produit des difficultés relationnelles entre les habitants eux-mêmes. Lorsque des difficultés arrivent, on constate soit un repli lorsqu'un sentiment de peur l'emporte, soit la tentation d'aller déposer son problème auprès d'un tiers (souvent le bailleur ou la police) en lui demandant de le régler sans se poser la question de sa propre responsabilité. Ces comportements correspondent par ailleurs aux évolutions d'une société très judiciairisée. Pourtant le droit

L'image des institutions, des personnels politiques, des services est dégradée. La légitimité des lois est discutée.

3. *Le Ghetto français*, éditions du Seuil, Coll. La République des idées, 2004

n'a pas vocation à répondre à tous les désordres liés à des conflits de voisinage ou d'occupation d'espaces collectifs, qui relèvent parfois de conception différentes de modes de vie, d'éducation des enfants... et pourraient utilement être traités en dehors du judiciaire, à partir du moment où des ressources pour le faire existent⁴.

Des réponses de proximité

Concrètement et sans renvoyer à des politiques socio-économiques qui échappent en partie aux politiques locales, plusieurs niveaux d'interventions de proximité (au sens de la ville et de l'agglomération) émergent en termes de cohésion sociale :

- Développer une connaissance mutuelle entre les habitants des quartiers populaires et le reste de la ville, pour contribuer à faire tomber les clichés et faire évoluer les regards. Un article du *Monde* de 1998⁵ préconisait « une action publique formant des professionnels en capacité de forger des passerelles entre les deux mondes ». Des réflexions ont eu lieu en ce sens à Rennes avec l'expérimentation de services originaux d'animation... Toutefois ces initiatives sont complexes à mettre en œuvre parce qu'elles sortent des chemins et des cultures professionnels habituels et demandent, pour cette raison, un pilotage précis. Elles connaissent également des difficultés de financement une fois utilisés les fonds dédiés à l'expérimentation.

- Permettre aux habitants d'être citoyens, acteurs, d'être reconnus et soutenus dans la ville par leurs projets et leurs propositions. Cela suppose parfois une évolution des services publics enclins à ne considérer les quartiers populaires qu'à travers les problèmes qu'ils peuvent poser. À Rennes, un travail a été mené par la Mission jeunesse et le service des sports de la Ville pour ouvrir des équipements sportifs à des horaires correspondant mieux aux demandes d'associations ou de groupes de jeunes. L'objectif a été de développer une interconnaissance, une relation de confiance, sans nier les difficultés de la démarche, et de s'appuyer sur des adultes ressources ou des professionnels de la jeunesse pour rassurer et être présents en cas de tensions.

- Développer des lieux pour permettre l'expression et l'investissement des habitants dans des actions collectives. C'est un enjeu important en terme d'estime de soi et donc de capacité sociale, en particulier pour des ha-

bitants qui cumulent parfois des difficultés personnelles (par exemple d'emploi) et qui développent un fort sentiment d'abandon et de relégation. À travers ces initiatives se développe une vie sociale qui touche, parce qu'elle est animée par des habitants, des personnes perdues de vue par les services traditionnels d'animation. Les locaux ouverts aux habitants ont un rôle important dans cette fonction, nous le verrons plus loin.

- Améliorer l'accès au droit et la médiation pour aider les habitants, en particulier les plus en difficulté, à gérer les conflits auxquels ils peuvent être confrontés (conflits de voisinage, mais aussi de la consommation, du travail, familiaux...), et leur permettre le recours, soit à une information juridique et le cas échéant à la justice, soit à un tiers médiateur. Cet enjeu du droit dans la ville est essentiel en matière de cohésion sociale et souvent peu développé dans les politiques urbaines : le rapport de confiance dans la loi (et donc son respect) repose sur la confiance en la justice et le sentiment que la règle est légitime. Il importe que le droit apparaisse non seulement comme un mode de sanction, mais aussi comme un recours. La médiation sociale en particulier permet d'appréhender des désaccords qui ne relèvent pas toujours de la sphère juridique. Elle constitue en ce sens un processus de création de lien social dans la durée ; elle est responsabilisante (elle crée les conditions de la résolution du conflit, mais ce sont les deux parties en désaccord qui trouvent elles-mêmes les solutions) ; elle est révélatrice d'une dynamique sociale. C'est aussi une démarche qui engage, puisqu'elle suppose une confrontation entre les parties. Elle est parfois difficile à mettre en œuvre pour cette raison.

Trois conditions toutefois doivent être réunies pour que la médiation soit une ressource efficace et crédible :

- un réseau de médiateurs formés ;
- un lien étroit entre les acteurs de la médiation et les acteurs de l'information juridique : un habitant confronté à un conflit doit pouvoir choisir en connaissance de cause entre une médiation ou une action en justice ;

4. « Il y a dans la vie beaucoup plus de chose que dans le droit » (*Flexible Droit* - Jean Carboneur ; LGDJ), cité par Denis Moreau, magistrat à la cour d'appel de Paris, lors de la *Journée rennaise de la médiation*, le 9 juin 2009 au collège Anne de Bretagne.

5. Article du *Monde* daté du 17 décembre 1998 : *Violences urbaines, l'urgence d'un autre regard*, Marie Pierre Subtil, « Les banlieues n'ont pas besoin de milliards, mais d'un autre regard » (point de vue d'un travailleur social cité par la journaliste).

Les solutions sont complexes à mettre en œuvre parce qu'elles sortent des cultures et des chemins habituels.

Il faut à la fois mieux se connaître, faire des habitants des acteurs, prévoir des lieux d'expression, améliorer l'accès au droit et à la médiation...





– la justice doit rester le cas échéant un recours. Elle est un soutien à la médiation... et non pas l'inverse alors que la médiation a souvent été considérée comme le moyen de désengorger les tribunaux, ce qui a contribué au développement de son image de justice de second ordre.

Les locaux collectifs résidentiels : cinq ans de pratique

Les propriétaires de ces locaux gérés par l'Apras sont les bailleurs sociaux et la Ville. Leur vocation est d'héberger des collectifs d'habitants et des associations, prioritairement autour d'activités d'animation sociale et culturelle. Ces espaces partagés sont très utilisés par les structures des quartiers d'implantation ou par des collectifs d'habitants qui souhaitent s'investir, soutenus financièrement par des fonds gérés par l'Apras, alimentés dans le cadre de la politique de la ville ou par les bailleurs sociaux.

Cette démarche a permis, notamment, de favoriser et de développer, en particulier dans le quartier du Blossne, une dynamique collective de reconnaissance des jeunes adultes et de leurs projets. L'intérêt éducatif de la démarche – même si elle n'aboutit pas toujours, et rarement immédiatement, à la mise à disposition d'un local – a été souvent évoqué : autonomie, responsabilisation, apprentissage de la négociation, de la relation à l'adulte, à l'institution...

Ce sont des apprentissages qui renvoient à des qualités relationnelles directement mobilisables à tous les niveaux de la vie sociale. Un groupe de travail réuni récemment par l'Apras et la Ville a permis d'étudier cinq années de pratique pour identifier la plus-value de la démarche mais aussi ses limites, en particulier des phénomènes de repli dans le local, contradictoires avec les objectifs poursuivis, mais parfois difficile à éviter.

Les pôles associatifs, eux, sont des lieux occupés par plusieurs associations ou collectifs d'habitants, qui mutualisent à la fois des locaux (salle d'activités, de réunion, cuisine, salle de jeux...) et éventuellement des moyens de fonctionnement (matériel, bureautique...). L'objectif est de permettre à ces associations et collectifs de mener leur projet, mais aussi de développer des actions ou des dynamiques en coopération, sur le territoire d'implantation et ses habitants. Le pôle associatif s'appuie donc sur un groupe composé par les associations présentes et animé par l'Apras, qui gère la vie du pôle et son projet.

Des rencontres parfois inattendues

Les évaluations de ces démarches⁶ montrent la multiplicité des pratiques et des univers sociaux représentés et leur impact en termes de production de vie sociale dans les quartiers et de lieux d'échanges. Le critère du partage du local est essentiel car il permet des rencontres parfois inattendues qui n'auraient pas lieu ailleurs. Il faut également souligner le rôle du tiers – l'Apras en l'occurrence – qui permet la rencontre et constitue un médiateur nécessaire à la fois pour son déroulement, au moins au début, et pour la régulation de la gestion des espaces partagés.

L'évaluation a noté par ailleurs une limite déjà évoquée plus haut à laquelle les locaux de l'Apras n'échappent pas toujours : les LCR, situés dans l'hyper proximité – nécessaire parfois – peuvent devenir des lieux de repli, faute de dynamique collective ou de partage. Les pôles associatifs, qui se sont développés plus récemment sont à cet égard une réponse très intéressante.

La mutualisation de grands espaces composés à la fois de bureaux et de salles d'activités diverses évite leur appropriation par des groupes d'occupants, et permet, avec ou sans l'Apras, des rencontres régulières avec une autorégulation liée à une fréquentation plus soutenue que dans les LCR. Le mélange des publics dans les locaux associatifs se fait d'autant plus facilement que les stratégies de résidentialisation des ménages pointées par Eric Maurin n'existent pas dans les associations : beaucoup d'entre elles développent une volonté d'échange, parfois militante ; par ailleurs les locaux associatifs sont relativement rares et les propositions sont donc rarement refusées, d'autant plus que les quartiers d'implantations de l'Apras sont très accessibles par les transports en commun.

Des enjeux de cohésion sociale pour les projets urbains à venir

Les projets urbains qui se préparent à Rennes (au Blossne, à Maurepas...) mais aussi dans la métropole rennaise dans le cadre de réalisations d'opérations d'habitat dense, doivent être l'occasion de réfléchir aux besoins et la conception d'espaces d'échanges et de médiation, en

Des résultats positifs : autonomie, responsabilisation... mais aussi des risques de repli.

Les pôles associatifs sont sensés y remédier.

6. Notamment *Les LCR gérés par l'APRAS : des lieux d'expression d'une multiplicité de pratiques et d'univers sociaux* ; étude menée par le LARES sous la direction de Gilbert Gaultier, février 2006.



s'appuyant sur les expériences qui ont été développées. Les pôles associatifs se sont créés jusqu'à présent quand des locaux étaient disponibles, sans possibilité de choisir leur localisation ou leur configuration. Au même titre que les nouveaux logements, les services, les commerces ou lieux de rencontres marchands (restaurants, bars...), ces espaces doivent être conçus en amont, car ils renvoient à la dimension citoyenne des habitants. Cette dimension est importante au regard des enjeux des quartiers concernés : des habitants attendent une reconnaissance sociale, et vont arriver des populations plus mixtes socialement, avec la construction de logement privés dans des quartiers aujourd'hui majoritairement constitués d'habitat social.

Un responsable de l'association Parasol, qui promeut en Ille-et-Vilaine des démarches collectives liées à l'habitat, soulignait récemment lors d'une rencontre à l'Apras, des actions allant dans ce sens : autopromotion dans la

construction de logements avec réalisation d'espaces collectifs, pédibus, composteurs collectifs, etc. Le même constat était posé que dans les démarches menées par l'Apras dans des espaces collectifs type LCR ou pôles associatifs : pour émerger, pour durer et pour fonctionner, ces initiatives ont souvent besoin d'un tiers identifié. L'accompagnement du vivre ensemble et la création d'espaces d'échanges médiatisés, souvent associés à des quartiers dits en difficultés, répondent finalement à des questions de cohésion sociale qui concernent l'ensemble de la ville et tous ses habitants.





Quelques-uns des 25 salariés de la Feuille d'érable. « Nous sommes un outil, un maillon dans la chaîne pour proposer un emploi à tous sans a priori et sans préjugés », dit Éric Challan-Belval, son directeur



Photo Morgan Pastier

Égalité des chances pour l'accès à l'emploi

RÉSUMÉ > *Trouver un emploi aujourd'hui n'est facile pour personne, mais la procédure d'embauche ne présente pas les mêmes difficultés pour tout le monde. Certaines catégories de publics sont systématiquement écartées. Certaines candidatures sont toujours mises en bas de la pile des demandes d'emploi et les préjugés ont la vie dure. Pourtant, dans le bassin d'emploi rennais, des actions sont menées pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'entreprise*



TEXTE > **LOÏC RICHARD**

Le travail sociologique qui fait référence dans le domaine de l'accès à l'emploi est le baromètre 2006 proposé par l'Observatoire des discriminations¹ de Jean-François Andrieu. Celui-ci s'est appuyé sur la méthode du « testing »² qui consiste à tester les chances de deux ou plusieurs candidats à la même offre d'emploi, selon qu'ils présentent ou non certaines caractéristiques sociodémographiques susceptibles d'être facteurs de discrimination.

LOÏC RICHARD est membre du comité de rédaction de *Place Publique*

De scandaleuses inégalités

Les résultats d'ensemble par type de discrimination montrent que l'âge est le facteur le plus discriminant devant l'origine et le handicap. Ainsi, quand le candidat de référence (homme de 28-30 ans, « français de souche » par son nom et prénom, sans photo) reçoit cent convocations à un entretien d'embauche :

- le candidat de 48-50 ans en reçoit trente-deux ;

1. www.observatoiredesdiscriminations.fr/

2. La méthode du testing dite de « l'audit par couple » consiste à envoyer, en réponse à une offre d'emploi, deux curriculum vitae accompagnés d'une lettre de candidature qui ne diffèrent que par une caractéristique : la variable à tester. La méthode, classique dans les pays anglo-saxons et légale en France, est recommandée par le Bureau international du travail



Une injustice vécue encore plus violemment que les scandaleuses inégalités de revenus dont parlent les médias.

- le candidat d'origine maghrébine en reçoit trente-six ;
- le candidat handicapé en reçoit cinquante-quatre.

Le rapport d'enquête précise qu'il ne s'agit là que de la discrimination à l'œuvre lors de l'étape du tri des curriculum vitae et elle sera parfois renforcée au moment des entretiens d'embauche. Ces critères de recrutement sont pourtant explicitement prohibés par le code pénal dans son article 225-1.

Les constats actuels faits à Rennes par les professionnels de l'emploi corroborent ces données nationales. Il faut y ajouter, au-delà de la dimension légale, les discriminations très importantes qui visent les jeunes, spécialement ceux qui recherchent leur premier emploi, les demandeurs d'emploi sans qualification et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Nous sommes en présence d'une des inégalités les plus graves de notre société, souvent invisible. Les personnes qui en sont victimes et leur entourage ne comprennent pas qu'on les accuse de ne pas chercher sérieusement du travail ; les appels à partager les efforts entre tous pour sortir de la crise suscitent surtout leur colère ou renforcent leur désespérance et elles vivent cette injustice de manière encore plus violente que les scandaleuses inégalités de revenus dont leur parlent les médias.

Les jeunes n'admettent pas qu'on refuse de les recevoir pour un entretien et qu'on exige d'eux de l'expérience alors qu'aucune entreprise ne leur donne leur première chance. Ils « galèrent », y compris pour obtenir un stage alors que les décideurs ne cessent de vanter les mérites de l'alternance. Les seniors – plus de la moitié d'entre eux sont au chômage – vivent le passage de l'âge de la retraite de 60 ans à 62 ans comme le risque pour eux de passer plus de temps aux Assedic. Les demandeurs d'emploi habitant les quartiers populaires peuvent-ils faire autre chose que de se scandaliser quand on met sur leurs épaules toutes leurs difficultés d'intégration ?

Les demandeurs d'emploi des quartiers populaires se scandalisent quand on met sur leurs épaules toutes leurs difficultés d'intégration.

Les raisons de cette situation sont nombreuses et complexes. Elles tiennent souvent aux ratés d'ensemble de la société ; les solutions demanderont du temps et des révisions courageuses. Essayons de mieux comprendre ce qui fait concrètement difficulté et ce qu'il est possible de changer, en interrogeant trois responsables rennais qui veulent faire bouger les choses malgré la crise économique qui semble pour le moment aggraver ces discriminations.

Anne Le Menn (à gauche), fondatrice du Buroscope, et Claudia Neveu, assistante administrative, d'origine mexicaine : «La diversité est source de richesse». Photo Morgan Paslier



ANNE LE MENN, CHEF D'ENTREPRISE « CLAUDIA LA MEXICAINE NOUS APORTE BEAUCOUP »

PLACE PUBLIQUE > Vous êtes créatrice et dirigeante de l'entreprise Buroscope (28 salariés). Sur quels critères recrutez-vous aujourd'hui ?

ANNE LE MENN > Avant tout, je cherche des salariés compétents pour le poste à pourvoir car l'équilibre économique de mon entreprise est ma préoccupation constante. C'est en ajustant au mieux l'adéquation entre les tâches à réaliser et les capacités réelles de la personne qu'on peut aussi dépasser les préjugés.

J'ai aussi en tête la préoccupation de diversifier les profils de mes collaborateurs car l'expérience m'a convaincue que la diversité était une source de richesse pour l'entreprise. Je veille enfin à recevoir en entretien des personnes qui m'apparaissent, à la lecture de leur CV,

3. Représentation locale du Medef

4. Institut de gestion de Rennes - Institut d'administration des entreprises (université Rennes1)





en difficulté dans leur recherche d'emploi. Il y a quatre mois, j'ai par exemple recruté Claudia, une Mexicaine ; les difficultés qu'elle peut avoir encore en français sont largement compensées par les idées nouvelles qu'elle nous apporte dans le fonctionnement de l'entreprise ; par exemple, elle nous aide, grâce à sa formation anglo-saxonne, à une animation plus collective et plus pragmatique de nos réunions. Ma conviction est que solidarité et performance peuvent se conjuguer. La diversité et la solidarité produisent fierté pour tous, réactivité et créativité.

PLACE PUBLIQUE > Quels sont les freins que vous rencontrez ?

ANNE LE MENN > D'abord, la gestion des ressources humaines n'est pas une science exacte et nous faisons des erreurs dans nos recrutements. Ensuite, le bien vivre ensemble dans l'entreprise se joue aussi après l'embauche dans la recherche de progressions individuelles et d'une ambiance collective de travail de qualité. Je crois bien connaître mes collègues dirigeants de PME de ce territoire et nous sommes un bon nombre à souffrir d'être souvent assimilés dans l'opinion aux patrons du Cac 40 avec leurs privilèges ; il faut sortir aussi de certaines généralisations sur les patrons si on veut avancer dans la compréhension mutuelle. C'est vrai que nous sommes sans doute trop « le nez dans le guidon » et que nous ne prenons pas toujours assez de risques pour l'emploi, mais dans nos entreprises de petite taille, nous avons une vie d'équipe, nous sommes dans le même bateau et ce n'est jamais de gaieté de cœur par exemple qu'on procède à un licenciement économique. Pour ma part, j'ai la chance de ne pas avoir à le faire, mais je croise les doigts chaque jour. Nous faisons parfois des recrutements trop formatés mais il ne faut pas oublier que la plupart d'entre nous n'ont jamais appris à recruter et nous ne demandons pas mieux que d'être aidés pour cela ; nous regrettons par exemple de ne pas recevoir davantage la visite des professionnels de l'emploi dans nos entreprises.

PLACE PUBLIQUE > Quelles initiatives sont possibles ?

ANNE LE MENN > Nous avons constitué dans le bassin d'emploi un groupe d'une vingtaine de chefs d'entreprises décidés à agir ensemble pour la diversité des salariés et contre les discriminations. Nous nous inscrivons dans un travail d'ensemble mené avec l'Union des Entreprises

35³, l'IGR-IAE⁴ de Rennes et au sein du Club Face (Fondation agir contre les exclusions) dont Thierry Danjou, responsable d'entreprise du bâtiment bien connu à Rennes, assure la présidence.

Nous faisons l'analyse que beaucoup d'entreprises rennaises ont déjà des initiatives citoyennes et qu'en les agglomérant, nous pourrions susciter une évolution plus large. Nous agissons pour changer des mécanismes qui provoquent exclusions et tensions sociales. Les partenaires publics et associatifs nous disent souvent qu'ils attendent l'expression et l'engagement collectif des chefs d'entreprises et nous nous cherchons à nous intégrer dans la dynamique du territoire rennais pour faire tomber les barrières entre le social et l'économique

ÉRIC CHALLAN-BELVAL (LA FEUILLE D'ÉRABLE) « UN MAILLON DANS LA CHAÎNE »

PLACE PUBLIQUE > Vous êtes directeur de l'entreprise d'insertion « La feuille d'Erable » qui a 25 salariés en insertion ; comment les recrutez-vous ?

ERIC CHALLAN-BELVAL > L'entreprise emploie des personnes en insertion et nous participons ainsi à la lutte d'ensemble contre les discriminations. Pôle emploi nous adresse des candidats en difficulté particulière d'emploi, souvent victimes de ruptures dans leur parcours, que nous recevons systématiquement et que nous recrutons ou non après un entretien pour des contrats de travail de 24 mois maximum. Nous donnons ainsi leur chance à 70 personnes par an dans des métiers de manutentionnaires, de trieurs de papiers cartons, de ripeurs, de retrouver dignité par le travail, réadaptation à la vie collective d'entreprise, confiance en soi. Nous sommes douze entreprises d'insertion en Ile-et-Vilaine accueillant 450 personnes en contrat d'insertion, recevant une aide annuelle de l'État de 9641 € par poste à temps plein.

PLACE PUBLIQUE > Quelles sont vos difficultés et vos atouts ?
ERIC CHALLAN-BELVAL > Nous participons au challenge de



Le social est toujours considéré comme résultat et jamais comme outil du développement économique.

secteur de l'économie sociale et solidaire qui a été lancé dans les années 70 par des travailleurs sociaux qui ont pensé que participer à la création d'emploi pour les personnes qu'ils recevaient dans leurs permanences faisait partie d'une véritable action sociale. Nous devons tenir le double objectif d'assurer à la fois l'équilibre économique de l'entreprise et d'assurer à ses salariés de pouvoir sortir des minima sociaux et de vivre de manière autonome des revenus de leur travail. Nous sommes un outil, un maillon dans la chaîne pour proposer un emploi à tous sans a priori et sans préjugés.

Si certaines modalités de fonctionnement des structures d'insertion sont différentes de celles d'une entreprise classique, ma conviction est que le management participatif des ressources humaines est dans tous les cas le point central. Nous avons le même défi à relever pour prendre en compte la diversité et l'hétérogénéité des personnes que nous accueillons, assurer une gestion personnalisée des parcours évitant absentéisme et turn over.

EMMANUELLE MARCHAND (LA MAISON DE L'EMPLOI) « DES RENCONTRES DIRECTES AVEC LES PATRONS »

PLACE PUBLIQUE > Vous avez une fonction de médiatrice entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Dans le quartier de Maurepas à Rennes : en quoi consiste votre travail ?

EMMANUELLE MARCHAND > Je crée un maximum d'occasions de rencontres directes entre les chercheurs d'emploi de Maurepas et les employeurs pour « recruter autrement ». Les contacts par courrier ou par informatique sont loin de suffire pour des recrutements pertinents ; beaucoup d'offres par exemple n'arrivent pas aux bénéficiaires du RSA ou ceux-ci pensent que le poste tel qu'il est présenté dans l'annonce ne leur est pas adapté. Les employeurs pensent très souvent que les jeunes manquent de stabilité et auront du mal à être fidèles à l'entreprise. Ils jugent spontanément que les plus de 50 ans ne vont pas avoir assez de souplesse pour s'intégrer dans le collectif de travail. Les jeunes diplômés d'origine maghrébine habi-

La plupart des chômeurs vivent le travail comme essentiel pour disposer d'un revenu autonome et retrouver leur dignité.

tant le quartier populaire de Maurepas disent qu'ils sont assez souvent les seuls de leurs promotions à pointer au chômage.

PLACE PUBLIQUE > Comment s'organisent ces contacts ?

EMMANUELLE MARCHAND > Je travaille avec mes collègues professionnels du social et de l'emploi pour inviter des chômeurs à des visites d'entreprises, à des tables rondes d'échanges avec des employeurs, à des entretiens en face à face que nous appelons « job dating » pour faire tomber les préjugés réciproques.

À cette occasion, les demandeurs d'emploi constatent que, malgré la crise, il existe des offres disponibles, tout en regrettant que beaucoup d'entre elles soient précaires. Du côté des employeurs nous insistons pour arriver à un échange sur les compétences concrètes qu'exige le poste et pour sortir de tendances fortes à la surqualification.

Nous mettons aussi l'accent sur la politique d'accueil et d'intégration dans l'entreprise surtout pour les personnes de premier niveau de qualification. Pour donner réellement sa chance de s'intégrer à une personne qui a subi une longue période de rupture professionnelle, l'organisation de son accompagnement par son chef d'équipe et la qualité des rapports avec ses collègues de travail sont décisifs.

Quels enseignements pour une politique de l'emploi ?

Cette observation d'une réalité locale peut-elle permettre de s'engager et de prendre position dans les débats nationaux sur l'emploi ? Nous tentons de le faire ici, en conclusion, sur deux aspects : quelle politique d'emploi possible nationalement et quelle place pour des initiatives territoriales décentralisées ?

Si tous les décideurs tiennent un discours qui donne la priorité à l'emploi – la préoccupation principale des Français dans tous les sondages – très rares sont ceux qui vont au-delà des mots. Tout se passe comme si la logique résumée par le Chancelier allemand Schmidt⁵ (« Les investissements d'aujourd'hui garantissent les emplois de demain ») était la seule stratégie possible, le social étant toujours considéré comme résultat et jamais comme outil du développement économique. Martin Hirsch, en lançant le RSA, avait bien vu la nécessité d'agir directement pour aider les bénéficiaires du RMI à retrouver un

emploi, mais une nouvelle fois rien n'a changé dans les faits sur ce point précis, même si certaines aides financières apportées par le RSA sont intéressantes pour les travailleurs pauvres. Les blocages qui entretiennent les discriminations à l'embauche sont significatifs de l'état d'un marché de l'emploi qui fonctionne mal et où le volontarisme politique est indispensable. Quelle politique nationale osera revoir les mécanismes des rapports du social et de l'économie et des médiations entre les demandes et les offres d'emploi ?

Quelles sont les marges de manœuvre locales ? « Le plan de cohésion sociale » du ministre Borloo en 1984 est le dispositif qui a poussé le plus loin la logique de l'organisation territoriale notamment par la mise en place des Maisons de l'emploi. Les collectivités locales, toutes sensibilités politiques confondues, se sont d'ailleurs approprié le dispositif et on peut noter que la communauté de communes de Vitré comme la communauté d'agglomération de Rennes Métropole ont été parmi les plus actives pour adopter ce mode d'organisation qui aide à faire tomber certaines des barrières décrites dans cet article par les acteurs de terrain.

L'action de proximité est également la plus à même de faire reculer le plus efficacement les préjugés qui paralysent. Contrairement à certaines suspicions portant sur les motivations des personnes, les professionnels de l'emploi rencontrent des chômeurs qui, pour la très grande majorité d'entre eux, souffrent de leur situation et vivent le travail comme essentiel pour disposer d'un revenu autonome et retrouver leur dignité. En parallèle et selon les mêmes observateurs de proximité, la crainte d'une politique de Workfare⁶ paraît bien théorique ; la réalité est que les offres d'emploi, surtout de qualité, n'arrivent pas aux demandeurs et c'est sur cet objectif qu'il est souhaitable de regrouper toutes les forces. Ce sont les mises en réseaux locales au service de tous qui sont les plus efficaces pour rechercher l'emploi de tous.

5. Chancelier d'Allemagne de 1974 à 1982

6. Politique d'aide publique fournie sous la condition, d'une part, que le bénéficiaire ait un comportement actif de recherche d'emploi ou, à défaut, suivre une formation, et, d'autre part, qu'il ne refuse pas les propositions d'embauche qui lui sont faites

Vivre ensemble le pluralisme des religions

RÉSUMÉ > *L'ouverture du centre culturel islamique du Blosne en 1983 se fit dans la douleur. Celle du deuxième centre islamique de Rennes, le centre Avicenne, à Villejean en 2006, n'a pas soulevé d'opposition. Toutes deux ont été fortement favorisées par le maire de l'époque, Edmond Hervé. « La laïcité, disait-il, amène logiquement à la solidarité, au vivre ensemble ». À quoi fait écho le directeur du Centre Avicenne : « Promouvoir le "vivre ensemble" est le meilleur garant contre les dérives, qu'elles soient religieuses, idéologiques ou autres ».*



TEXTE > **LOÏC RICHARD**

Le cadre juridique en matière de laïcité et de religion est bien fixé dans notre pays. La déclaration des droits de l'homme de 1789 s'applique : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » et la loi de 1905 portant « séparation des Églises et de l'État » fait aujourd'hui consensus.

L'actualité et ses nombreuses tensions identitaires nous rappellent pourtant que la situation a évolué depuis 1905 et que de nouveaux équilibres se cherchent. Nous analysons ici deux initiatives rennaises : l'une publique, défendue par la municipalité, a abouti à la construction de deux centres culturels islamiques ; l'autre, associative, a pour objectif de rechercher comment « vivre en paix ensemble » par un dialogue en priorité avec les enfants et les jeunes. Ces initiatives nous apportent des repères sur la façon de mieux vivre chez nous aujourd'hui le pluralisme culturel et religieux, dans un contexte européen de montée des extrêmes-droites avec des fantasmes de retour à une homogénéité perdue.

LOÏC RICHARD est membre
du comité de rédaction de
Place Publique





Au Blossne en 1980, une association de défense et des propos racistes

Pendant très longtemps en Bretagne, la religion catholique a rassemblé la plupart des croyants. Les non croyants étaient en minorité. Les édifices religieux construits avant 1905, essentiellement catholiques, sont propriété des communes qui en financent les travaux d'entretien. Les protestants ont, de leur côté, fait le choix dès 1905 de faire gérer leurs biens par des associations culturelles. Pour les édifices religieux construits après cette date et quelle que soit la confession (catholique, protestante, juive, orthodoxe) ; la participation financière des communes est possible mais uniquement sous forme de subvention à une association.

À la fin des années 70, la communauté musulmane de Rennes qui réunit 3 000 personnes demande à la Ville un lieu « où elle puisse, entre coreligionnaires, s'exprimer, suivant ses convictions et ses rites propres, y vivre plus intensément que dans des cadres provisoires, inadaptés, les instants de la réflexion personnelle et les temps forts de joies et de peines de l'existence familiale et sociale ». La requête reçoit d'emblée un accueil de principe favorable et le 28 avril 1980, le conseil municipal décide la création d'un centre culturel islamique dans le quartier du Blossne.

La délibération municipale s'appuie d'abord sur le respect du pluralisme et la nécessité d'accorder le droit de cité à toutes les religions sans exception. La liberté de croire ou de ne pas croire est d'abord un choix personnel, individuel mais la possibilité de vivre collectivement sa spiritualité et sa culture, nécessite un environnement favorable et des moyens matériels ; la collectivité a le devoir de les favoriser. Parlant plus spécialement des musulmans, la délibération du conseil municipal souligne que ces hommes et ces femmes, venus d'ailleurs, présents à Rennes depuis longtemps pour participer à l'activité économique, ont droit au respect aussi parce qu'ils ont aidé la France dans des moments difficiles de son histoire et que certains sont morts pour la liberté du pays. Les accueillir dans les entreprises ne suffit pas ; par-delà le droit à des conditions de travail décentes, il faut qu'ils puissent exprimer leurs démarches éthiques, philosophiques, religieuses.

La position municipale reçoit de nombreux soutiens

dont celui du cardinal archevêque de Rennes, Mgr Gouyon, mais les oppositions sont aussi très fortes. Au sein du conseil municipal, les élus communistes se disent d'abord favorables puis votent contre le projet en parlant de risque de « ghetto culturel ». Des riverains du lieu d'implantation manifestent violemment et créent une association de défense : « Nous voulons un équipement qui apporte quelque chose au quartier, une salle de sport, un centre social ou une crèche... La mosquée va faire baisser la valeur de nos logements. » Des propos ostensiblement racistes fusent dans des réunions publiques.

Les arguments de défense de la laïcité sont également avancés. L'union des athées de Rennes y voit « une atteinte à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 ». Le délégué départemental de l'Action ouvrière et professionnelle (il s'agit des sections d'entreprises du RPR) signe un communiqué : « Sous couvert de construire un centre culturel, le maire de Rennes voudrait édifier une mosquée... et semble oublier les principes de laïcité auxquels il semblait pourtant très attaché »

Il faudra une longue bataille juridique avant que le Conseil d'État donne raison à la ville pour l'ouverture du centre dans le quartier du Blossne.

À Villejean en 2006, pluralisme et ouverture

L'inauguration du centre Avicenne dans le quartier de Villejean se fera le 19 septembre 2006 sans opposition. Pour Marie Anne Chapdelaine, adjointe au maire, déléguée à l'Égalité des droits et à la laïcité, « la relation de confiance entre la ville et les représentants de la communauté musulmane s'est considérablement renforcée en vingt ans ». Loïck Lebrun, du groupe « Union pour Rennes » (opposition) s'était exprimé dans le même sens au conseil municipal : « Les musulmans ne peuvent être à la marge de la République... Nous souhaitons que le groupe de travail qui réfléchira à l'organisation du centre soit largement ouvert... L'opposition souhaite y participer. » Même si de nombreux préjugés et méfiances demeurent, le pluralisme et l'esprit d'ouverture ont été les plus forts.

En écho, le Docteur Ben Hassel, président du centre Avicenne déclare : « Les musulmans de notre société ne revendiquent pas le droit à la différence mais celui à l'indifférence : l'Islam est une religion comme les autres,

Vivre collectivement sa spiritualité et sa culture nécessite un environnement favorable et des moyens matériels.

« Les musulmans de notre société ne revendiquent pas le droit à la différence mais celui à l'indifférence ».

qui mérite comme d'autres des lieux dignes, témoins du respect que leur porte la cité ». Un contrat de mission est signé entre les autorités municipales et l'association du centre culturel Avicenne de Rennes pour l'établissement d'un partenariat durable. De nombreuses rencontres, y sont organisées depuis cinq ans, comme l'a précisé le président en exercice, Lakhdar Khilfi, lors de la fête de l'Aïd le samedi 20 novembre dernier en présence de Marie-Anne Chapdelaine et de Mgr d'Ornellas, archevêque de Rennes : « Avec l'accueil de tous les publics, musulmans ou non, des deux sexes et sans esprit communautariste, nous pratiquons un islam de modération... Nos relations sont basées sur la confiance et le respect mutuel... Promouvoir le "vivre ensemble" est le meilleur garant contre les dérives, qu'elles soient religieuses, idéologiques ou autres ».

Les fortes convictions d'un maire

Comme maire de Rennes, à l'époque, Edmond Hervé a précisé à plusieurs occasions les valeurs qui lui ont servi de référence pour favoriser l'ouverture du centre islamique du Blossne et du centre Avicenne ; elles peuvent continuer d'éclairer certaines controverses d'aujourd'hui. Le 12 juillet 2005, lors de la pose de la première pierre du centre Avicenne, il affirme : « Lorsqu'on est élu, un grand principe doit être respecté : tenir sur ses valeurs même lorsque l'opinion y est hostile. Si vous croyez à un projet vous devez le réaliser. Si l'opinion est hostile, dans une démocratie, c'est très simple, il y a les élections ».

Dans une conférence donnée à Plurien (Côtes-d'Armor) le 22 août 2006, il ajoutait : « La laïcité ne se définit plus par rapport à l'École ou par rapport à l'Église. Elle intéresse tous les champs de la vie. La laïcité, c'est avant tout un idéal, une philosophie respectueuse des libertés et de la personne humaine... La laïcité amène logiquement à la solidarité, au vivre ensemble... L'idéal laïc, c'est donc une protestation contre tout pouvoir qui cherche à s'imposer de l'extérieur. Comme il a existé un cléricisme religieux, il peut exister un cléricisme politique, technocratique, financier, économique, médiatique, scientifique... Le laïc sait, aussi, que la raison, la science, la technique n'expliquent pas toute la personne humaine. En chaque personne, il y a une part de spiritualité, de foi en des valeurs ; bref, des forces de l'esprit qui donnent sens à nos actes et, pour certains, à nos vies.

Cette conception de la laïcité ne se vit pas naturellement, en laissant faire. Il faut un pouvoir pour la servir. Elle doit inspirer un comportement, une politique, des décisions, des actes ».

La laïcité, c'est avant tout un idéal, une philosophie respectueuse des libertés et de la personne humaine...

Deux livres pour réfléchir

Nous avons retenu deux ouvrages récents pour situer dans une réflexion plus large les deux initiatives rennaises décrites dans cet article.

Le premier, *L'Islam républicain* de Jean François Bayard publié chez Albin Michel, cherche à provoquer ceux qui doutent de la compatibilité de l'islam avec la République. Nous conduisant en Turquie, en Iran, au Sénégal, l'auteur nous montre que l'Islam en soi n'explique pas la singularité de chacun de ces trois régimes républicains qui résulte beaucoup plus de l'histoire générale du pays que de la religion. L'épilogue de l'ouvrage indique quelques conditions pour que l'Islam puisse être « soluble » dans la République.

Le second ouvrage est rennais ; il a été publié en janvier 2010 aux Presses universitaires de Rennes sous le titre *Pluralisme religieux et cohésion sociale* avec le soutien du Cerad¹ de l'université Rennes 1 et sous la direction de Micheline Millot, Philippe Portier et Jean Paul Willaime. À partir d'enquêtes dans plusieurs pays, les auteurs interrogent les rapports de la religion et de la citoyenneté dans un ensemble de pays d'Europe mais aussi du Moyen Orient : en Israël et au Liban.

Le livre repère des pays et des situations où l'appartenance à une religion, en développant notamment des attitudes communautaristes, fait obstacle à un « vivre ensemble universalisant ». Le développement récent du fondamentalisme : lecture littéraliste de la Bible chez les pentecôtistes protestants, tentations identitaires chez les catholiques, mise en avant de signes et de comportements stéréotypés chez les musulmans, peut provoquer méfiances et sectarismes.

Au plan global, les enquêtes montrent pourtant le rôle positif que peuvent jouer les religions dans le monde pour la cohésion sociale et cela à deux niveaux. Comme on le voit à Rennes, autour des deux centres culturels islamiques et grâce aux multiples activités qu'ils organisent, se crée une intégration des croyants musulmans dans leur groupe d'appartenance et une socialisation indispensable. Les sociétés ont besoin qu'à leur base les individus soient reliés de manière concrète.

À un second niveau, l'ouvrage repère les tentatives nouvelles du type de celles décrites dans cet article pour des coopérations plus ouvertes. Les États, disent les auteurs, sont confrontés à une certaine « impotence symbolique et matérielle » et ils cherchent à collaborer avec les différentes religions et sensibilités culturelles pour favoriser la régulation sociale. Les religions ont quelque chose à dire pour « la recherche commune de sens », pour « la défense commune des droits de l'homme », pour « l'intégration au pacte républicain » ; elles ont leur place, avec d'autres, pour penser et relever les graves défis actuels du monde.

1. Centre d'études et de recherches autour de la démocratie



L'association « Vivre en paix ensemble »

Si des décisions collectives, politiques sont nécessaires pour réaliser les conditions du vivre ensemble, elles ne suffisent pas pour garantir le développement des échanges interpersonnels qui concernent « le cœur de chacun ». C'est pour cette raison que les fondateurs de l'association « Vivre en paix ensemble » à Rennes se sont donné comme objectif depuis 2004 de soutenir la démarche d'éducation à la paix de Magda Hollander-Lafon, une Rennaise déportée à 16 ans à Auschwitz-Birkenau.

Depuis près de trente ans, Magda Lafon intervient notamment dans des collèges et des lycées de Bretagne pour témoigner de son expérience de la déportation. Lors de chaque intervention, elle demande aux élèves de remplir un questionnaire visant à explorer la peur de l'autre et les idées reçues sur l'étranger, dont chaque élève est le porteur conscient ou inconscient. Ces milliers de réponses recueillies constituent aujourd'hui un fonds sociologique, pédagogique et humain très riche.

Le message que veut délivrer Magda est le témoignage que dans les situations les plus difficiles, il y a toujours un espoir car chacun d'entre nous a en lui une grande force de vie et des capacités inattendues. Dans un monde qui se construit de manière parfois désespérante, il s'agit pour chacun de prendre sa place sans s'enfermer dans ses blessures et sans s'enkyster dans la victimisation. Nous avons la responsabilité personnelle à tous les moments de la vie de réfléchir, de chercher à être un citoyen conscient de sa propre histoire et de ses propres peurs, actif, confiant dans ses atouts, à l'esprit critique en alerte par rapport aux manipulations. La paix passe par l'appel à la vie et l'éducation à la citoyenneté. « Il vous reste maintenant à imaginer ensemble comment œuvrer, comment cultiver de vrais liens avec moins de peurs, pour retrouver en vous l'espoir en l'humanité de l'homme afin de devenir des témoins vigilants, aujourd'hui, là où vous êtes. »

L'association, présidée aujourd'hui par Bertrand Bernicot et regroupant des personnes qui appartiennent aux différentes religions ou sont incroyants, travaille étroitement avec le Père Émile Shoufani, prêtre arabe catholique vivant à Nazareth en Israël, sur la conviction qu'ici comme là-bas en Palestine, les analyses géopolitiques ne suffisent pas. Si on veut un vrai vivre ensemble et pas seulement une cohabitation, chacun doit prendre conscience de ses préjugés, de ses structures mentales propres qui bloquent la véritable écoute et le dialogue. Chacun a aussi à faire la paix en lui-même en canalisant ses souvenirs douloureux, ses peurs et ses mouvements de défiance. La source des conflits n'est pas religieuse ; le nœud, c'est de reconnaître vraiment l'autre, comme individu ou comme peuple, et pour cela toutes les initiatives pour des rencontres directes sont privilégiées par l'association.

Les « insolidarités » bretonnes



RÉSUMÉ > Une étude de la Fondation de France révèle qu'une partie importante de la population bretonne – près du double de la moyenne nationale – souffre d'un manque de relations sociales. L'une des explications pourrait se trouver dans la prépondérance que les Bretons accordent à la sociabilité familiale. Du coup, les personnes vivant hors des réseaux familiaux (célibataires, veufs, divorcés, séparés...) souffriraient plus qu'ailleurs de leur solitude.

TEXTE > **VINCENT GUILLAUMEUX**

Selon une étude de la Fondation de France, notre région se trouve en tête des territoires les plus exposés à la précarité relationnelle, de sorte qu'aux suicides et aux addictions s'ajoute désormais l'incapacité d'une partie de la population bretonne à s'inscrire dans la vie locale. Après un détour par quelques résultats nationaux, nous proposerons de mettre en débat quelques hypothèses susceptibles de nourrir la réflexion sur les ressorts de cette nouvelle particularité régionale.

VINCENT GUILLAUMEUX, sociologue, est directeur associé de la société d'études et de sondages TMO-régions. Il est administrateur de Place des débats, association éditrice de *Place Publique*.

L'isolement : une question pas si nouvelle que ça

2011 sera l'année de la lutte contre la solitude, désormais « grande cause nationale ». Si l'isolement trouve une nouvelle audience, ce n'est pas uniquement parce les acteurs de la société civile se sont fortement mobilisés pour rappeler au monde la souffrance d'une partie de nos concitoyens. C'est aussi parce que l'ampleur du phénomène fait écho à toute une série d'analyses tendant à démontrer l'existence d'une crise du lien social.

Le sociologue Alain Ehrenberg parle de l'état dépressif dans lequel s'enferme une population incapable de s'adapter à un monde désormais instable¹, Robert Castel dé-

1. Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Edition Odile Jacob, 1998.





L'histoire récente ne va pas dans le sens d'une plus grande intégration des individus.

crit la figure de « l'individu par défaut »². Luc Boltanski et Eve Chiapello dressent le portrait d'une cité où chacun est évalué en fonction de la diversité et de la multiplicité de ses réseaux sociaux³. Tous ces auteurs se rejoignent sur deux points; le premier, c'est la liberté croissante qui nous est laissée d'imaginer, de rêver et de construire notre vie relationnelle; le second, c'est l'inégalité des ressources culturelles, économiques, sociales et territoriales dont nous disposons pour bâtir et pérenniser notre inscription dans les réseaux de sociabilité⁴.

Ces analyses s'inscrivent dans une longue tradition. Le 19^e siècle débattait déjà à sa manière de l'isolement et de la désaffiliation, s'inquiétant des effets pervers de l'individualisme naissant, observant l'affaiblissement des liens aux structures communautaires et pointant le risque à venir d'une vie sociale atomisée, fragile et incertaine⁵. Depuis cette époque, les débats portant sur la précarisation de la vie relationnelle n'ont jamais cessé. Ils trouvent cependant une oreille plus attentive à un moment où la société se prend à douter d'elle-même et s'interroge sur les conséquences d'une plus grande instabilité de la famille et du travail.

L'ampleur de la précarité relationnelle

Sans vouloir ajouter au pessimisme ambiant, on ne peut pas dire que l'histoire récente aille dans le sens d'une plus grande intégration des individus. Le chômage de masse, la précarisation et les nouveaux modèles économiques affaiblissent le travail dans sa fonction intégratrice. La monoparentalité et le desserrement des relations familiales ne permettraient plus à la famille de jouer le rôle qu'elle a tenu durant des décennies. Nous pourrions ajouter à cela la crise des appartenances religieuses, syndicales, politiques... Quant aux réseaux sociaux virtuels, ils ne semblent intégrer que les individus participant déjà activement à la vie sociale.

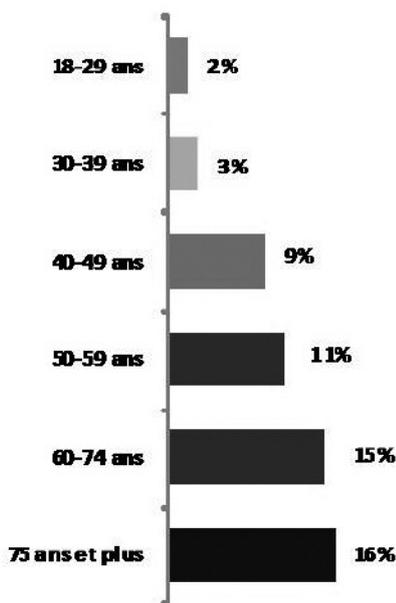
Les chiffres donnent la mesure du phénomène :

– L'Insee évalue à 10,8 % la part de la population en situation d'isolement relationnel, c'est-à-dire « la part de la population n'ayant qu'un nombre très faible de contacts avec autrui » (Insee première, n° 931, novembre 2003).

– L'étude sur *Les solitudes en France* (Fondation de France – TMO Régions⁶) évalue à 8,7 % la part de la population française qui n'est pas inscrite de manière significative dans les réseaux traditionnellement pour-

voyeurs de sociabilité⁷ et à 4,7 % la part de la population en souffrance du fait de cette situation.

Les effets générationnels



Part de la population en situation d'isolement par tranches d'âge (Base : 4 006 individus). Source : « Les solitudes en France », Fondation de France, TMO-Régions avril 2010.

2. « J'appelle précisément individu par défaut ceux auxquels manquent les ressources nécessaires pour assumer positivement leur liberté d'individus ». Robert Castel, *La montée des incertitudes*, Editions du Seuil, coll. La couleur des idées, 2009, p. 436.

3. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Edition Gallimard, coll. Essais, 1999.

4. L'isolement de quelques uns serait ainsi le prix de notre liberté collective et du droit que nous avons désormais de choisir nos relations sociales. De ce point de vue, la montée de l'individualisme suscite, et a toujours suscité, une double lecture. La première insiste sur l'effet positif de l'émancipation qui nous offre la possibilité de l'authenticité et de la singularité, la seconde s'inquiète de la libéralisation du lien social et de ses conséquences induites en matière d'isolement et d'exclusion.

5. Voir sur ce sujet Robert Nisbet, *La tradition sociologique*, Presses Universitaires de France, 1984, 409 p.

6. Ces chiffres correspondent peu ou prou au sentiment éprouvé par les Français. Lorsque l'on demande aux individus d'évaluer l'état de leurs relations sociales, 11% se décrivent comme des personnes seules en marge des réseaux sociaux (source : les Solitudes en France).

7. « Les solitudes en France » traitent de l'inscription des individus dans les réseaux « familiaux », « professionnels », « amicaux », « associatifs » et « de voisinage ». 8,7% correspond au pourcentage d'individus n'ayant pas de relations sociales significatives au sein de ces cinq réseaux.

Autour de la quarantaine, au moment des premières ruptures dans la vie, on peine à reconstruire une vie sociale.

L'isolement surgit de manière assez précoce, disons, pour simplifier, autour de la quarantaine, c'est-à-dire au moment des premières ruptures dans la vie. Il semble qu'à cette étape de la vie les individus aient davantage de difficultés à reconstruire, après une séparation ou un licenciement, les bases de leur vie sociale. C'est aussi le temps, où ceux qui n'ont pas réussi à s'insérer familialement et professionnellement observent l'affaiblissement de leurs réseaux amicaux et commencent à éprouver les effets d'une solitude naissante.

Entre 40 et 49 ans, à l'échelle nationale, 9 % des individus sont confrontés à une problématique d'insertion dans la vie sociale. Le phénomène tend ensuite à progresser pour toucher 15 % à 16 % de la population.

Les effets de la précarité

Les figures de l'isolement sont nombreuses. Agriculteurs souffrant de la « solitude du cœur », travailleurs pauvres incapables de s'inscrire dans la vie locale, veuves ayant décidé de couper les ponts avec le monde, personnes âgées dépendantes de la bienveillance des aides à domicile, femmes souffrant des violences de leurs conjoints... Derrière la diversité de ces histoires et de ces situations individuelles, des constantes montrent que nous ne sommes pas tous égaux face à l'isolement. La précarité relationnelle croise en effet bien souvent la précarité tout court.

Il suffit de quelques croisements statistiques pour observer que plus les revenus sont faibles, moins les relations sociales sont denses et diversifiées. À titre d'exemple, si l'on prend les chiffres nationaux, les personnes ayant des revenus inférieurs à 1 000 € par mois ont quatre fois plus de risques d'être en situation d'isolement relationnel que celles ayant des revenus supérieurs à 4 500 €. Parmi les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, 14 % déclarent n'avoir aucun ami. Les travailleurs pauvres ont 2,4 fois plus de risques de ne pas réussir à développer des relations sociales avec leurs collègues de travail, etc...

La prépondérance des réseaux familiaux

La famille ne garantit pas une vie sociale dense et diversifiée. Les approches biographiques réalisées dans le cadre de l'enquête *Les solitudes en France*, montrent qu'elle peut être « désocialisante » notamment lorsqu'elle préempte l'ensemble de la vie sociale ou lorsqu'elle est le lieu de la violence et de la mésentente.

Pour autant la famille reste l'un des grands vecteurs d'insertion sociale. Les ruptures qui s'y produisent ont des effets très forts sur l'ensemble des réseaux relationnels. Le divorce, le décès du conjoint, le départ des enfants sont, parmi toutes les causes de l'isolement, celles qui sont les plus souvent mises en avant lorsque les individus refont l'histoire de la dégradation de leurs relations sociales.

...Et les Bretons ?

Si l'on raisonne de manière globale, il n'y a pas de manière évidente d'inégalités territoriales face à l'isolement. Les zones rurales ne sont pas franchement plus exposées que les zones urbanisées, et la plupart des régions françaises connaissent entre 7 % et 9 % de leur population en situation d'isolement.

La Bretagne se distingue cependant en occupant la première place des régions confrontées au phénomène. 15 % des Bretons sont en situation d'isolement relationnel (contre 8,7 % en moyenne nationale)⁸. On pourra longuement s'interroger sur les raisons de cette particularité régionale, mais on s'empêchera difficilement de faire le lien avec les autres particularités bretonnes en matière de suicide et d'addictions. Nous sommes dans tous les cas fondés à chercher les raisons pour lesquelles la région a davantage de peine à insérer une partie de ses habitants.

En examinant les chiffres de l'étude *Les solitudes en France*, il est difficile de proposer des explications définitives. Ceci étant, ces chiffres mettent tout de même en évidence quelques spécificités régionales qui pourraient nous permettre d'avancer sur la compréhension du cas breton. Nous en retiendrons trois, sachant qu'elles sont largement corrélées entre elles :

– La première, c'est la plus grande difficulté des précaires bretons à s'insérer dans la vie sociale. Au sein des tranches de revenus les plus basses, la part des individus en précarité relationnelle est deux fois plus importante en Bretagne que dans les autres régions françaises.

– La deuxième, c'est l'apparition plus précoce du phénomène, aux alentours de 35-40 ans.

8. L'écart entre les résultats nationaux et les résultats pour la Bretagne est significatif au seuil de 5%. Autrement formulé, il y a 95% de chances de ne pas se tromper en posant l'idée d'une surreprésentation de la précarité relationnelle sur le territoire breton.

Plus les revenus sont faibles, moins les relations sociales sont denses et diversifiées.

Les précaires bretons ont plus de difficultés à s'insérer dans la vie sociale.



Dans une société très recentrée sur la famille, les personnes vivant en dehors des réseaux familiaux ont moins de relations.

– La troisième, c'est la plus grande difficulté des foyers mono-adultes à s'inscrire dans les grands réseaux de sociabilités. Comparativement à la moyenne nationale, les « célibataires » bretons sont deux fois plus nombreux à se trouver en situation de précarité relationnelle.

La question est évidemment de savoir pourquoi la Bretagne intègre moins bien que les autres régions les personnes ayant en commun de vivre seules et d'être moins dotées économiquement. La réponse n'est pas simple. Une partie de l'explication pourrait être trouvée dans la prépondérance que la société bretonne accorde aux sociabilités familiales. *Les solitudes en France* montrent en effet que les Bretons organisent encore très fortement leurs sociabilités autour de la famille et qu'ils ont globalement moins tendance à développer des relations soutenues avec leurs collègues de travail, leurs amis ou leurs voisins.

Dans une société bretonne visiblement très recentrée sur la famille, il n'est peut-être pas si étonnant que les personnes vivant en dehors des réseaux familiaux aient davantage de difficultés à s'inscrire dans la vie locale. C'est dans tous les cas une piste qui mérite d'être explorée, d'une part, parce qu'elle fait écho au ressenti des individus, d'autre part, et de manière plus prospective, parce que la montée en charge du nombre de foyers mono-adultes donne à cette hypothèse une forte actualité.

Qu'acceptons-nous de partager ?

Les Bretons ne sont sans doute pas moins solidaires que les habitants des autres régions. Ils s'inquiètent tout autant de l'évolution d'une société qu'ils imaginent pour 2/3 d'entre eux plus individualiste et moins attentive aux autres.

Pour autant, les chiffres de l'étude *Les solitudes en France* donnent à voir une région moins hospitalière pour les personnes vivant en marge des réseaux familiaux. Ils dessinent également le portrait d'une population paradoxale, préférant plus souvent qu'en moyenne la solitude à la compagnie des autres mais exprimant dans le même temps sa moins grande satisfaction à l'égard de sa vie sociale.

Ils nous posent enfin et surtout cette question centrale : « Qu'acceptons-nous de partager d'autre qu'un espace et un territoire de vie commun ? »... et peut-être, de

manière plus prosaïque, cette autre question « Quelle politique peut-on développer localement pour favoriser l'inscription des individus dans la vie locale ? ».

L'enquête « Les solitudes en France », Fondation de France - TMO Régions, a été réalisée par téléphone auprès de 4006 Français âgés de 18 ans et plus, entre le 5 et le 22 janvier 2010. Enquête conduite selon la méthode des quotas (sexe, âge, CSP, taille de commune et territoire). 400 enquêtes ont été effectuées sur la Bretagne. Cette enquête participe des réflexions que la Fondation de France conduit sur ses actions en faveur des personnes vulnérables. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'action de la Fondation de France ou télécharger la synthèse de l'étude, vous pouvez consulter le site www.fondationdefrance.org.

RENCONTRES DE
RENNES Rendez-vous les 14, 15 et 16 avril 2011 à Rennes au TNB

Libération
FORUM



Le respect : trois jours de débats du 14 au 16 avril

Après le bonheur, le respect. Pas pour donner des leçons. Non, le respect comme ciment d'un nouveau contrat social. L'année dernière, le Forum de Libération s'intéressait au bonheur, une idée neuve dans la mondialisation. Vaste programme. Voilà que cette année, toujours au Théâtre National de Bretagne mais aussi au Triangle, les 14, 15 et 16 avril, c'est la considération que chacun doit à son prochain qui va faire l'objet d'une inspection toute citoyenne. Car les rencontres à Rennes ont cette particularité de rassembler des femmes et des hommes convaincus de leurs opinions, soucieux de celles des autres, intellectuels, politiques, syndicalistes, chefs d'entreprise et un public, tous rassemblés par l'envie du savoir et le goût du débat d'idées. La République se nourrit de ces échanges.

Respect ! On sait le détournement qu'en fait la jeunesse quand elle jette le mot à tout bout de champ comme un cri de ralliement pour demander qu'on l'écoute. Respect veut dire « j'existe » et « j'ai des droits ». Mais les droits peuvent-ils s'envisager sans les devoirs ? Il faut être coupé des réalités pour ne pas voir que le lien social s'est étiolé, que nous ne savons plus dire bonjour, accepter l'autre dans sa différence et qu'à force de tolérer cette accumulation de petites indifférences, on se retrouve un jour avec une énorme masse d'incivilités qui débouchent sur une société de plus en plus individualiste, violente, dans laquelle l'avidité a tendance à supplanter la fraternité.

Les ravages de l'irrespect lamentent notre monde. Problème des valeurs, de leur transmission, problème de l'école, du civisme, de l'instruction, du rapport à l'autorité, de la politique, problème de l'économie et d'une juste répartition des richesses. Oui, le respect est au cœur du nouveau contrat social qu'il s'agit d'établir. Parce qu'on en connaît les bonheurs et les vertus du respect. Respect veut dire la politesse, le savoir-vivre, les bonnes manières, la juste distance, toute une batterie de petits riens qui font une humeur, un fond de l'air. La dimension politique du respect ne saurait donc faire oublier qu'il s'agit d'abord d'une donnée qui touche à l'intime. L'infiniment petit et l'infiniment grand. Respect de la nature et du rapport aux choses.

Les approches seront donc multiples, historique, sociologique, philosophique, morale et politique. En attendant l'ouverture du Forum, les habitants de l'agglomération rennaise sont conviés à participer directement à la réflexion, à travers des rencontres citoyennes organisées dans les quartiers, les communes et un questionnaire en ligne sur les sites de Rennes Métropole et Rennes. L'an dernier, plus de trois mille personnes avaient exprimé leurs valeurs, leurs attentes, leur énergie et leur volonté d'une espérance politique nouvelle. Cette mobilisation réhabilite l'importance des idées et des modes de réflexions collectives pour repenser la politique et dynamiser la démocratie.